RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 29310

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
12 JUIN 2023
Sous le N° : 29310

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

L'an 2023,
le 25 mai,
à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis via TEAMS en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée et e-mail adressés le 10 mai 2023 à chaque actionnaire.

La feuille de présence, circularisée, sera émargée par chaque membre de l'Assemblée présent à la conférence-téléphonique, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alen ZELJKOVIC, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance et représentant de ABN AMRO BANK N.V., Actionnaire principal, ainsi que d'ABN AMRO PARTICIPATIES FUND I.B.V.

Monsieur François-Xavier GENNETAIS, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 mai 2023, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 251 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 30 mai 2023

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Quatrième Résolution

Le bénéfice net de l'exercice 2022 s'élève à 16 840 616,37€ auquel s'ajoute le report à nouveau de 29 647 021,73€. Le bénéfice distribuable s'élève donc à 46 487 638,10€.

Le Directoire propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

*	aux actionnaires à titre de dividende	€	13 512 650,00
*	à la réserve légale	€	0
*	au report à nouveau	€	32 974 988,10
	Soit au total	€	**46 487 638.10**

Le dividende sera mis en paiement à compter du 7 juin 2023 (50 € par 270 253 actions).

Il est précisé que les personnes physiques sont soumises à un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,80% et aux prélèvements sociaux au taux global de 17,20%. L'intégralité du dividende distribué (50 € par action) est éligible pour les actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 %, mentionné à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, en cas d'option globale du bénéficiaire pour soumettre l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende Net	Revenu global
Exercice 2019	50,00	50,00
Exercice 2020	25,00	25,00
Exercice 2021	50,00	50,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME
François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ABN AMRO Investment Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABN AMRO Investment Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Bilan actif

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	5 506 646,39	4 205 998,40	1 300 647,99	1 946 493,06
Immobilisations en cours	284,55		284,55	284,55
immobilisations corporelles	1 345 913,17	1 248 239,85	97 673,32	95 843,49
immobilisations financières	10 255 132,72	633 803,74	9 621 328,98	8 174 490,24
TOTAL I	**23 475 849,41**	**6 088 041,99**	**17 387 807,42**	**16 584 983,92**
Actif circulant				
Stocks & en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	108 799,05		108 799,05	22 260,65
Créances (2)				
---Clients et comptes rattachés	17 846 932,20		17 846 932,20	35 000 610,84
---Créances fiscales et sociales	767 016,38		767 016,38	87 596,24
-- Autres	1 096,68		1 096,68	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	60 916 151,16		60 916 151,16	46 592 170,50
Charges constatées d'avance	1 105 574,99		1 105 574,99	1 215 907,20
TOTAL II	**80 745 570,46**		**80 745 570,46**	**82 918 545,43**
TOTAL GENERAL (I+II)	**104 221 419,87**	**6 088 041,99**	**98 133 377,88**	**99 503 529,35**

CERTIFIE CONFORME

François-Xavier GENNETAIS

Président du Directoire

Bilan passif

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital	4 324 048,00	4 324 048,00
Primes d'émission	2 292 639,20	2 292 639,20
Primes de fusion	11 659 473,11	11 659 473,11
Réserves :		
Réserve légale	432 404,80	432 404,80
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	29 647 021,73	23 107 420,47
Résultat de l'exercice	***16 840 616,37***	***20 052 251,26***
TOTAL I	**65 196 203,21**	**61 868 236,84**
Provisions pour risques et charges TOTAL II	**2 308 352,99**	**2 844 389,99**
Dettes (4)		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 911 205,94	24 889 823,08
Dettes fiscales et sociales	*6 692 050,67*	*9 869 601,77*
Autres dettes	25 565,07	31 477,67
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**30 628 821,68**	**34 790 902,52**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**98 133 377,88**	**99 503 529,35**

COMPTE DE RESULTAT

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22	du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION	**138 857 173,67**	**139 273 312,16**
Production vendue de services		
Activité de gestion de portefeuille	132 687 265,30	132 995 881,39
Activités accessoires	1 574 833,45	1 566 806,49
Autres	989 000,00	1 042 629,52
Montant net du Chiffre d'affaires	**135 251 098,75**	**135 605 317,40**
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 592 343,99	3 666 342,99
Autres produits	13 730,93	1 651,77
Charges d'exploitation	**114 956 331,54**	**115 951 218,46**
Achats de marchandises	82 346,74	51 121,54
Autres achats & charges externes	92 784 914,48	94 756 019,05
Impôts, taxes et vers. assim.	2 061 990,56	2 013 436,52
Salaires et Traitements	9 523 551,38	9 791 012,10
Charges sociales	4 918 758,69	5 234 246,38
Amortissements et provisions	3 940 065,80	3 723 072,69
Autres charges	1 644 703,89	382 310,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	**23 900 842,13**	**23 322 093,70**
Produits financiers	**1 930 196,25**	**3 378 962,88**
Participation	133 516,50	44 592,66
Autres intérêts et produits assimilés	3 750,23	15 458,84
Différence positive de change	1 792 929,52	728 372,21
Reprises sur provisions et transferts de charges		551 209,52
Produits nets sur cessions de VMP		2 039 329,65
Charges financières	**2 816 989,42**	**1 744 774,19**
Dotations aux amortissements et provisions	587 294,26	46 509,48
Intérêts et charges assimilées	143 854,14	1 071 558,52
Différence négative de change	2 085 841,02	624 706,19
Charges nettes sur cessions de VMP		2 000,00
RESULTAT FINANCIER	**-886 793,17**	**1 634 188,69**
RESULTAT COURANT	**23 014 048,96**	**24 956 282,39**
Produits exceptionnels		2 700 000,00
Charges exceptionnelles		557 049,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**2 142 950,10**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	410 242,59	362 423,23
Impôts sur les bénéfices	5 763 190,00	6 684 558,00
RESULTAT NET	**16 840 616,37**	**20 052 251,26**

CERTIFIE CONFORME

François Olivier BENNETAIS

Président du Directoire

CERTIFIE CONFORME François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

ABN·AMRO Investment Solutions

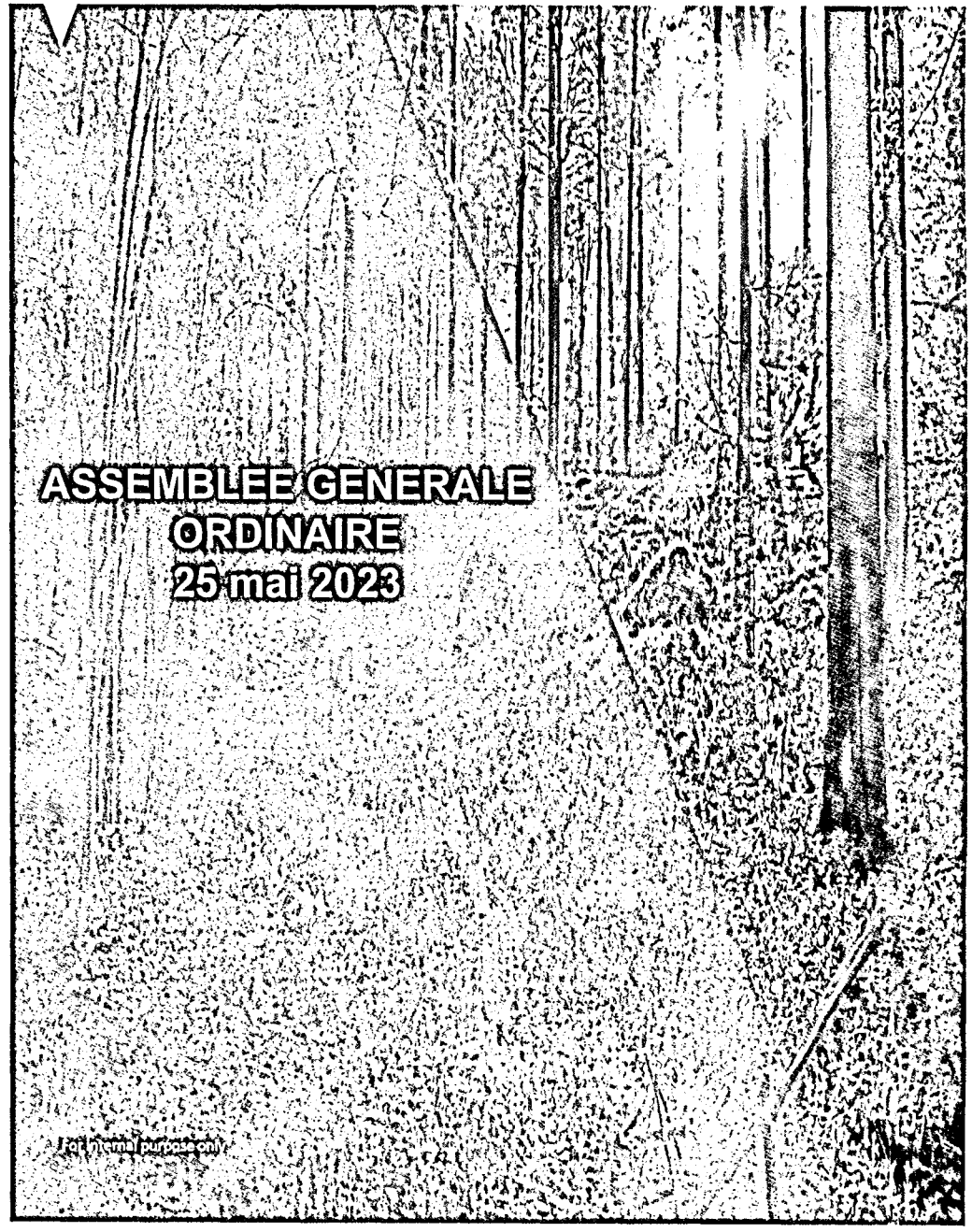

SA à Directoire et conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 €
410 204 390 RCS Paris
Siège social : 3, Avenue Hoche – 75008 PARIS
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n° GP 99-27
TVA Intracommunautaire : FR 81410204390

ABN·AMRO Investment Solutions

Observations du Conseil

Votre Directoire vient de vous présenter le bilan de son activité au cours de l'exercice 2022 et vous a soumis les comptes annuels de l'exercice écoulé.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a donné lecture de son rapport établi tant en exécution de la mission qui lui a été confiée qu'en application des dispositions de l'article L 225-88 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice, outre l'examen des états financiers et du rapport trimestriel du Directoire – et en particulier le suivi de la conformité et des risques – votre Conseil de Surveillance a supervisé l'avancement des sujets et projets suivants :

- Examen d'une potentielle succursale locale aux Pays-Bas
- Organisation de la conformité et de la gestion des risques
- Echanges sur les orientations stratégiques prises ou à prendre
- Performances
- Analyse FFOM: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces / (SWOT analysis)
- Thèmes ESG
- Offre de produits
- Développement commercial, en particulier sur la distribution et les solutions tierces
- Programme de transformation opérationnelle dont
  - Mise en œuvre d'IHS Markit
  - GO LIVE Aladdin (système de gestion de portefeuille)
- Stratégie de ressources humaines et plan de recrutement
- Nouveaux locaux

En outre, les sujets liés à l'actualité ont été au centre des discussions du conseil de surveillance, tels que la crise Ukraine/Russie ou les évolutions réglementaires.

Votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2022. Le taux de participation de ses membres sur l'ensemble de l'année a été de 92 %.

Votre Conseil de Surveillance vous demande d'approuver sans réserve les comptes sociaux 2022 et donner quitus aux Membres du Directoire, d'affecter le résultat, de reconduire dans leurs fonctions les membres dont le mandat arrive à échéance et de voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.

Au vu de ces observations, le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance aux membres du Directoire et du Comité Exécutif et l'assure de son soutien pour l'année 2023, qui s'annonce dense en termes de projets à réaliser afin d'accompagner AAIS dans ses ambitions de transformation qui lui permettront de rester compétitive et d'accélérer sa croissance.

Observations du Conseil de Surveillance

ABN·AMRO Investment Solutions

Gouvernement d'entreprise

- Le Conseil de Surveillance 7
- Le Directoire 13
- La démarche RSE 15
- Recherche & Développement 21
- Informations légales 22
- Le contrôle indépendant 23

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La Gouvernance au sein de la gestion d'actifs relève en France de grands principes issus tant du Code Monétaire et Financier, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers que de règlementations professionnelles. La primauté de l'intérêt des clients, le traitement équitable des investisseurs, l'autonomie de la gestion et le respect de l'intégrité des marchés figurent ainsi parmi les principes majeurs qui gouvernent la gestion d'actifs.

ABN AMRO Investment Solutions vise à observer les meilleures pratiques recensées et s'appuie pour ce faire sur le Guide de Gouvernance des Sociétés de Gestion de l'AFG. Toutefois, conformément au principe de proportionnalité admis par les régulateurs européens et français, certaines peuvent légitimement ne pas appliquer l'intégralité de ces recommandations dans la mesure où elles peuvent se prévaloir du fait que, compte tenu de la nature, de l'importance, de la complexité, de la spécificité des services de gestion qu'elles fournissent, ou des activités qu'elles exercent, l'application de ces recommandations serait excessive et s'appuyer sur l'efficacité de leur gouvernance interne.

ABN AMRO Investment Solutions est une société anonyme duale à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise : les fonctions de direction exécutive sont dissociées des missions de supervision.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

VI- Transactions entre parties liées
Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions normales de marché.

- **Produits et charges de PNB**

Commercialisation		- 3 711 274.52	- 4 642 853.23	- 8 354 127.75
	Tiers distributeurs groupe			
	BNOBC	-	- 1 448 446.19	- 1 448 446.19
	NVIE	-	- 2 358 804.17	- 2 358 804.17
	Commercialisation SICAV AAF			
	ABN Amro Belgique	-	- 832 457.17	- 832 457.17
	ABN Amro NL	- 3 711 274.52	-	- 3 711 274.52
	ABN Amro Frankfurt	-	- 3 145.70	- 3 145.70
Rétrocession gestion financière		-	- 109 530.03	- 109 530.03
	NVIE		- 109 530.03	- 109 530.03
Charges de conseil		- 440 443.29	- 4 064 018.35	- 4 504 461.64
	ABN Amro Belgique	-	- 3 072 081.04	- 3 072 081.04
	ABN Amro NL	- 440 443.29		- 440 443.29
	BNOBC	-	- 991 937.31	- 991 937.31

Produits et frais généraux

Convention de mise à disposition				
	Fourniture de prestations de services	- 2 857 456,00	- 6 458 724,00	- 9 316 180,00
	ABN Amro NL	- 2 857 456,00	-	- 2 857 456,00
	ABN Amro International Services B.V.		- 1 218 408,00	- 1 218 408,00
	BNOBC	-	- 5 240 316,00	- 5 240 316,00
	Ressources Humaines	-	- 120 863,00	- 120 863,00
	Bethmann Bank AG	-	- 120 863.00	- 120 863.00

VII- CONSOLIDATION

AAIS est consolidé dans les comptes du groupe ABN AMRO.

VIII- ENGAGEMENT HORS-BILAN

Engagements donnés :

La dernière valorisation connue est la situation au 30/09/2022.

Engagement de souscription en parts de FPCI Idinvest Private Debt III pour 10 000 € (tranches différées).

Engagements reçus :

Néant

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

V.4 Détail des charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2022	31/12/2021
Reprise provision pour risques Candriam (1)	0	2 700 000
Sortie titres FCPR, suite liquidation (2)	0	-557 050
Résultat exceptionnel	***0***	***2 142 950***

(1) En 2021, la provision pour risques Candriam, constituée en 2018 a été reprise car elle n'avait plus lieu d'être. En effet, cette provision avait été constituée pour couvrir l'eventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires prévus dans le contrat partielle de fonds de commerce signé avec Candriam France, soit un minimum de revenu de 15,5 M€. Ce minimum requis a été dépassé courant 2021.

(2) En Mars 2021, le fonds Access Capital Fund III – Part A et Part B ont été liquidés. Les titres, ont donc été sortis des immobilisations financières.

V.5 Impôt sur les bénéfices :

AAIS bénéficie de deux types de crédit d'impôt pour 21 557 € qui se décompose en 15 600 € de crédit d'impôt mécénat et 5 957 € de crédit d'impôt famille. Le crédit d'impôt est en diminution de 142 193 €. En 2021, AAIS avait bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 150 000 €.

En €	31/12/2022	31/12/2021
	25,83%	27,37%
Résultat net avant impôt	***22 594 595***	***26 696 473***
Impôt courant	5 615 407	6 615 054
Contribution Sociale	160 129	193 118
Crédits d'impôt	-21 557	-163 950
Sous-total IS	***5 753 979***	***6 644 222***
Redressement fiscal	0	14 342
Régularisation IS N-1	9 211	25 994
IS au compte de résultat N	***5 763 190***	***6 684 558***
IS de l'exercice	***5 753 979***	***6 644 222***
Résultat net après impôt	**16 840 616**	**20 052 251**

V.6 Effectifs moyens annuel :

	2022	2021
Cadres	82	83
Non cadres	1	1

Le Conseil de Surveillance

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

▸ Le règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance est régi par les statuts qui valent règlement intérieur. Il est stipulé que le Conseil a pour mission de superviser la gestion de la Société par le Directoire dont il désigne les membres et fixe leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires, à travers ses observations, de ses remarques sur les comptes et sur le rapport de gestion du Directoire. En outre, il approuve préalablement les opérations soumises à son autorisation en vertu de la loi et des statuts. Il est notamment consulté sur les mesures qui présentent un intérêt stratégique et qui ont, ou pourraient avoir, un impact financier significatif pour ABN AMRO Investment Solutions.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner les comptes sociaux, la situation et les perspectives de ses activités et évoquer sa stratégie en présence de l'ensemble des principaux dirigeants. Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués pour chaque conseil.

Le Conseil peut bien entendu se réunir dans l'intervalle sur tout sujet estimé utile. Les séances sont convoquées à l'initiative du Président, à la demande d'un tiers de ses membres ou à celle du Directoire. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres votants, qu'ils soient présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, conformément aux dispositions réglementaires. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

▸ Les Membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance est désigné par les actionnaires, pour une période de trois ans, qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale de l'exercice auquel le mandat arrive à échéance. Le nombre de membres du Conseil ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers de ses membres en fonction. De plus, le mandat d'un membre ayant atteint l'âge limite fixé par les statuts peut être prorogé d'un an, éventuellement renouvelable, par l'Assemblée Générale. Actuellement, aucun membre du Conseil de surveillance n'a atteint l'âge limite.

- **Administrateurs indépendants**

Le Guide de gouvernance des sociétés de gestion recommande une pluralité de points de vue au sein du conseil, assurée par la nomination de personnes choisies en fonction de leur compétence et réunissant des personnes d'âge, de sexe, de formation et d'expérience professionnelle différents ainsi que par la présence d'Administrateurs indépendants. Est qualifié d'indépendant, *« un membre personne physique qui n'est, et n'a pas été au cours des trois années précédant son entrée en fonction, salarié, dirigeant mandataire social exécutif de la société de gestion ou d'une entité du Groupe auquel elle appartient, d'un de ses actionnaires significatifs ou d'un prestataire important de la société de gestion »*. A ce jour, le Conseil de Surveillance comprend deux membres indépendants, répondant ainsi au critère de la présence d'au moins un tiers des membres ou deux personnes, le chiffre le plus bas étant retenu.

- **Proportion de femmes dans les Conseils**

Une seule femme siège au Conseil de Surveillance de AAIS.

Le Conseil de Surveillance

- **Rémunération des Membres du Conseil**

Ainsi que le préconise le guide de gouvernance des Sociétés de gestion, les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de l'assiduité des Administrateurs aux séances du conseil et de leur participation à des comités spécialisés.

En outre, la politique d'ABN AMRO en matière de rémunération des Administrateurs est que seuls les Membres indépendants peuvent percevoir des jetons de présence. En 2022, le montant des jetons de présence était de 15.000 euros par an pour un mandat au Conseil. Les jetons sont versés annuellement.

- **Composition du Conseil**

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement cinq membres, le nombre maximum de membres statutairement prévu étant de douze. Le nombre maximum de censeurs prévu par les statuts est de trois. Aucun censeur ne siège actuellement au Conseil. Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres son Président et son Vice-Président. Le secrétaire est choisi en dehors de ses Membres. Au 31 décembre 2022, le Président et le Vice-Président sont respectivement MM. Alen Zeljkovic et Richard de Groot.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

(5) **Les dotations aux amortissements et aux provisions** affichent 3 940 066 € en 2022 contre 3 723 073 € en 2021.

En €	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux amortissements Immobilisations Incorporelles (a)	824 456	303 976
Dotation aux amortissements Immobilisations Corporelles	59 303	54 929
Dotation aux provisions pour risques - litiges Prud'hommiaux (b)	0	60 000
Dotation aux provisions pour risques opérationnels (c)	505 000	
Dotation aux provisions pour charges - Passifs sociaux (d)	2 551 307	3 304 167
Total dotations aux amortissements & aux provisions	***3 940 066***	***3 723 073***

(a) La dotation relative aux immobilisations incorporelles a augmenté de 520 k€ par rapport à l'exercice précèdent. En effet les amortissements des développements liés à Deeligenz ont été amortis sur toute l'année 2022 alors que cela ne l'avait été que sur quelques mois en 2021.
(b) La dotation de 60 K€ a été reprise car le litige prud'hommal a été clôturé cette année.
(c) Une dotation d'une provision pour risques opérationnels a été comptabilisée pour 505 K€ pour faire face à une éventuelle perte opérationnelle suite à l'identification d'un breach actif dans un des compartiments de la Sicav Luxembourgeoise AAF.
(d) Depuis l'exercice 2021, le stock de l'exercice antérieur des passifs sociaux est repris et redoté au début de l'exercice en cours afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale.

(6) Les autres charges ont fortement augmenté sur l'exercice (+ 1,3 m€).
Ce poste comprend entre autre les licences et redevances informatiques dont l'augmentation est essentiellement due aux nouvelles licences acquises auprès de BlackRock pour Aladdin

V.3 Détail des charges et produits financiers

En €	31/12/2022	31/12/2021
Plus-values nettes réalisées sur les titres de placement (1)	0	2 037 330
Ecart de change, notamment sur le dollar	-292 912	103 666
Résultat sur futures (2)	0	-837 367
Intérêts sur les comptes ordinaires (3)	-140 104	-224 486
Revenu FCPR-OPC	133 517	50 346
Reprise pour dépréciation FCPR liquidé	0	546 870
Reprise pour dépréciation OPC	0	4 340
Moins-values latentes FCPR-OPC (4)	-587 294	-46 509
Résultat financier	***-886 793***	***1 634 189***

(1) Plus-value réalisée sur les OPC transférés dans le AAIS Starter Fund en Novembre 2021.
(2) Les résultats sur futures n'ont plus lieu d'être, suite au transfert de la totalité des OPC détenue par AAIS en 2021.
(3) A compter du mois d'Aout 2022, la facturation des comptes courants ordinaires n'est plus appliquée suite à la hausse des taux d'intérêts devenus positifs,
(4) A fin Décembre 2022 a été comptabilisé une dépréciation complémentaire pour le FCPI Idinvest Private Debt III de 90 071 € et pour le fonds AAIS Starter Fund une dotation complémentaire de 497 223 €.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

(4) **Les salaires et traitements** s'élèvent à 9 523 551 € en 2022 contre 9 791 012 € en 2021, soit une baisse de - 267 461 €.

Cette baisse s'explique principalement par :

Indemnités de licenciement	-413 136
Versement dommages et intérêts, suite litige RH 2021	-98 000
Rémunération du personnel	+92 378
Prime de partage de la valeur	+ 142 948
Intéressement	+119 000
Bonus brut SMART et VCP (y compris impact n-1)	-80 041
En €	**-236 851**

Les charges sociales sont à hauteur de 4 918 759 € en 2022 contre 5 234 246 € en 2021, soit une baisse de - 315 488 €.

Le taux de charges sociales ressort à 51,65 % en 2022 contre 53,46 % en 2021.

Le montant des bonus provisionnés chargés, prenant en compte les différés des exercices précédents ressort sur l'exercice à 2 244 339 € contre 2 266 657 € sur l'exercice 2021.

Pour information, le processus d'appréciation, notamment qualitative, permettant l'attribution des bonus individuels, a conduit à provisionner un montant de bonus SMART chargé de 2 025 000 € pour l'exercice 2022 contre 1 931 460 € sur l'exercice 2021.

Les bonus VCP (Variable Compensation Plan) chargés avec prise en compte des différés des exercices précédents sont de 219 339 € comparé à 335 197 € pour 2021.
Cette diminution s'explique par la revalorisation des titres à la valeur de marché à chaque arrêté comptable.
Ainsi la part titre pour l'exercice 2022 a été valorisée à 9,229 contre 11,574 en 2021.
La valeur de la part titre pour les années futures de versement a également été revue à la baisse.

En €	31/12/2022	31/12/2021
Bonus VCP Cash chargé	141 057	113 313
Bonus VCP Titres chargés	78 282	221 884
Total bonus VCP chargés	***219 339***	***335 197***

AAIS applique les règles du groupe ABN AMRO en matière de rémunération variable. Les modalités de calcul ont été revue en 2020.

Dorénavant, le calcul implique la prise en compte de l'entièreté de l'enveloppe attribuée avec prorata temporis en fonction des dates de versements.

Le montant des bonus différés est soumis à une période d'acquisition des droits (« vesting period ») en conformité avec l'échéancier prévu dans les contrats

Le Conseil de Surveillance

➢ ***La composition du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021***

M. Alen ZELJKOVIC
Président à compter du 27/09/2017
Date de première nomination : 30/12/2013
Date de renouvellement : 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Directeur Général Wealth Management Clients
AAIS – Membre et Président du Comité des Rémunérations et des nominations (Présidentjusqu'au 31 décembre 2022)
AAIS – Membre et du Comité d'Audit et des Risques
NEUFLIZE OBC CINEMA S.C.A. – Membre du Directoire
ABN AMRO PENSION FUND – Non executive Board Member

M. Richard de GROOT
Vice-Président depuis 22/07/2020
Date de première nomination : 14/03/2018
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Global Head of Investment Centre
ABN AMRO – Chairman of Global Investment Committee
AAIS – Membre et Président du Comité d'Audit et des Risques
AAIS – Membre du Comité des Rémuérations et des nominations

Mme Silvia BOCCHIOTTI
Date de première nomination : 12/12/2018
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
INSTITUT DE FRANCE – Conseiller du Chancelier (jusqu'au 30 juin 2022)

M. Ido GONEN
Date de première nomination : 13/12/2017
Date de renouvellement : 29/05/2019
Échéance du mandat : AGO mai 2025
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Head of Credit Risk Decisioning
AAIS – Membre du Comité d'Audit – Risques et Conformité

Le Conseil de Surveillance

M. Bart RENNER
Date de première nomination : 23/05/2017
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
Symbiotics Investments SA: Board Member
STICHTING PROF : Board Member
REPO ADVIES V.O.F. : Partner

Mme Josiane FABRE
Secrétaire du Conseil
Date de nomination : 19/07/2000

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Les honoraires des commissaires aux comptes qui s'élèvent à 177 762 € en 2022 contre 146 061 € en 2021

En €	31/12/2022	31/12/2021
Ernst & Young - Honoraires Certification des comptes AAIS	60 345	63 632
Total honoraires certification des comptes AAIS	***60 345***	***63 632***
Aca Nexia - Honoraires Certification des comptes OPC (a)	68 145	43 297
Mazars - Honoraires Certification des comptes OPC (b)	46 818	37 276
KPMG - Honoraires Certification des comptes OPC	2 454	1 857
Total honoraires certification des comptes OPC	***117 417***	***82 429***
Total honoraires commissaires aux comptes	**177 762**	**146 061**

(a) La hausse des honoraires d'ACA NEXIA de 24 848 € s'explique par un sous-provisionnement de 11 896 € d'honoraires liés à l'exercice 2021 et payés en 2022 et par la révision à la hausse de la provision 2022 conformément à la lettre de mission reçue.

(b) La hausse des honoraires de Mazars de 9 542 € est également liée à la revue des provisions 2022 à la hausse et à un sous-provisionnement des honoraires 2021 constatés en 2022 lors du paiement.

(3) Les taxes et versements assimilés s'élèvent à 2 061 991 € en 2022 contre 2 013 437 € en 2021

En €	31/12/2022	31/12/2021
Taxe sur salaires	1 226 315	1 254 477
Taxe d'apprentissage	71 095	50 026
Participation à la formation	120 317	99 691
CVAE	336 152	300 031
Taxes foncières	52 619	46 147
Taxes sur les bureaux	27 260	26 876
Taxe sur les véhicules de société	2 996	-638
CFE	46 195	50 112
Contribution sociale de solidarité	173 499	180 242
Droit enregistrement timbres	96	-14
Impôts et taxes diverses	5 447	6 487
Total taxes et versements assimilés	***2 061 991***	***2 013 437***

(a) L'augmentation de la CVAE de 36 121 € s'explique principalement par un sur-provisionnement de 11 131 € en 2021 lors du paiement du solde de la CVAE 2020 et par un sous-provisionnement de 12 496 € en 2022 lors du paiement du solde de la CVAE 2021.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

V.2 Détail des charges d'exploitation

(Montants en K€)	Exercice N *31-12-2022*	Exercice N-1 *31-12-2021*	VARIATION *2022-2021*	VARIATION *en %*
Charges d'exploitation :	**114 956**	**115 951**	**-995**	**-1%**
Achats (1)	82	51	31	61%
Autres achats et charges externes (2)	92 785	94 756	-1 971	-2%
Impôts, Taxes & Versements assimilés (3)	2 062	2 013	49	2%
Salaires et Traitements (4)	9 524	9 791	-267	-3%
Charges sociales (4)	4 919	5 234	-315	-6%
Dotations aux amortiss. & aux provisions (5)	3 940	3 723	217	6%
Autres charges (6)	1 645	382	1 262	330%

Les charges d'exploitation sont de 114 956 332 € en 2022 comparé à 115 951 218 € en 2021.

(1) Les achats sont en hausse de 61% car les frais d'électricité ont doublé sur l'année.

(2) Les autres achats et charges externes sont de 92 784 914 € en 2022 contre 94 756 019 € en 2021 soit en diminution de 2%.

Ce poste est constitué des charges liées à l'activité du PNB et des charges de frais généraux. Il se décompose comme suit :

Les charges de PNB sont de 72 523 197 € en 2022 contre 72 978 221€ en 2021 soit en diminution de 455 024 € et se composent des :

- Rétrocessions de gestion financière (délégations de gestion versées aux gérants de la SICAV ABN AMRO Funds principalement) pour un total de 51,4 m€ en 2022 contre 54,8 m€ en 2021. Ces dernières ont diminué de - 6 % et sont liées à la baisse des actifs.
- Commissions commerciales pour un total de 14,2 M€ en 2022 contre 13,6 m€ en 2021, réglées à des sociétés du groupe ABN AMRO (dont 3,8 m€ pour le Groupe Neuflize OBC et 4,5 M€ aux autres entités du groupe ABN Amro) et à des tiers externes (pour 5,8 m€).
  Ces commissions sont en hausse de 4 % par rapport à l'année dernière soit + 0,6 m€ . La hausse provient des rétrocessions versées à des tiers externes (plateforme de rétrocessions) corrélés à l'augmentation des actifs externes alors que les rétrocessions versées à des entités du groupe ABN AMRO sont en baisse de 20%.
- Commissions de conseil pour 4.5 m€ en 2022 comparé à 3.1 m€ en 2021 soit en augmentation de 1.4 m€ essentiellement due à la prestation de conseil versée à ABN AMRO Belgique relative à certains compartiments de la SICAV AAF.
- Et des autres charges de PNB telles que les frais de valorisateurs, dépositaires, Dealing Services sont en augmentation de + 0.9 m€ . Cette hausse s'explique en partie par la facturation de frais de set up liée à de nouvelles prestations mises en place par Dealing Services suite au projet Aladdin.
- Les prestations telles que les locations, assurances, prestations de services Groupe (SLA), honoraires, abonnements et autres prestations de services.
  Le montant de ces prestations est de 20 261 717 € en 2022 contre 21 777 798 € en 2021 soit une baisse d'environ 1.5 m€ par rapport à 2021. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des coûts de consultants liés à la mise en production de l'outil Aladdin en Juin 2022 et donc à la fin des coûts d'implémentation correspondants.
- Les honoraires des commissaires aux comptes qui s'élèvent à 177 762 € en 2022 contre 146 061 € en 2021

Le Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2022. Le taux de participation de ses membres sur l'ensemble de l'année a été de 92 % contre 95 % en 2021. Il est dans l'objectif constant du Président de veiller à la présence effective des membres du Conseil ainsi que de s'assurer de leur participation active aux réunions.

Régulièrement convoqué, le Commissaire aux comptes a participé à 4 réunions sur 5.

Les travaux du Conseil

Outre l'examen des comptes et le rapport sur l'activité du trimestre sous revue, le conseil de Surveillance procède trimestriellement au suivi des risques.
Il a été par ailleurs informé tout au long de l'année de l'évolution des projets en cours et des orientations prises par le Directoire.

Les comités du Conseil

Par souci d'efficacité dans l'accomplissement de sa mission, le Conseil de Surveillance a constitué des comités spécifiques. Le nombre de participants au comité est limité dans le double but de fluidifier les débats internes et d'éviter une trop grande proximité entre la composition d'un comité et celle du Conseil de Surveillance.

Les Membres et leur Président ont été désignés par le Conseil en tenant compte de leur maîtrise des sujets plus techniques traités en comité.

- **Le comité des rémunérations et nominations**

Ce comité se réunit au moins une fois par an – et autant que nécessaire – dans l'optique de déterminer la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et des personnes identifiées par ABN AMRO et dont il rend compte au Conseil de Surveillance de AAIS.

Il est débattu au sein de ce comité, outre les points précités, du plan de succession de ABN AMRO Investment Solutions (2 fois par an au maximum), de la politique de rémunération (AIFM, OPC 5, mise à jour locale ou découlant de la global Reward Policy d'ABN AMRO) ainsi que de la liste des personnes identifiées. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a également été attentif aux résultats des benchmarks de Place en matière des rémunérations, aux résultats de l'Engagement Survey interne auprès des employés, et aux actions prises en réaction à l'environnement inflationniste.

Composition du Comité des rémunérations et nominations
- M. Alen Zeljkovic, Président (jusqu'au 31 décembre 2022)
- M. Richard de Groot,

M. Paul Beurdeley (Directeur des Ressources Humaines) en est le Secrétaire.

Tout ou partie de la réunion du comité se déroule en présence du Président du Directoire et du responsable des Ressources Humaines.

Ce comité s'est réuni cinq fois en 2022.

Le Conseil de Surveillance

- **Le comité d'Audit et des risques**

Par souci d'efficacité dans l'accomplissement de ses missions et notamment celle de la maîtrise des risques au sein de AAIS, le Conseil décide de la création d'un comité d'audit et des risques qui a pour vocation de procéder à l'examen des comptes et de veiller à l'organisation et l'application des politiques de risques, conformité et contrôle interne.

Le Comité d'Audit et des risques est composé de trois membres :

- M. Richard de Groot, Président
- M. Ido Gonen
- M. Alen Zeljkovic

Josiane Fabre en est la secrétaire.

A ce comité participent le Directoire de AAIS, le Comité Exécutif, ainsi que le Compliance Officer, le Risk Manager et le Head of Audit Neuflize OBC.

Une charte définissant le fonctionnement de ce comité a été mise en place et approuvée par le conseil de Surveillance. Il se réunit au minimum deux fois par an, et à chaque fois que de besoin, et rend compte de ses travaux au Conseil.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni deux fois cette année, avec un taux de participation de 100 %.

Outre les points récurrents sur l'activité de la société et les normes réglementaires, le Comité s'est particulièrement attaché à superviser la transformation de AAIS, la crise Ukraine/Russie, les ressources internes, la cybersécurité, la réorganisation de la deuxième ligne de défense, les sujets RSE et le nombre élevé de projets en cours.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

V.1 Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est stable entre le 31/12/2022 et le 31/12/2021.

Production vendue de services	31/12/2022	31/12/2021	Var	Var (%)
Activité de gestion de portefeuille				
Commissions de gestion financière d'OPC	132 297 719	132 666 301	-368 582	-0,3%
Commissions de souscription et/ou rachat d'OPC et commissions d'encours	7 396	-1 250	8 646	-691,7%
Autres (autres refacturations, frais de transaction,..)	382 150	330 830	51 320	15,5%
sous-total	132 687 265	132 995 881	-308 616	-0,2%
Activités accessoires (2)				
Commissions liées à l'activité de conseil en investissements	1 574 833	1 566 806	8 027	0,5%
Autres (3)	989 000	1 042 630	-53 630	-5,1%
TOTAL	135 251 099	135 605 317	-354 219	-0,3%

Le chiffre d'affaires s'élève à 135.3 millions d'euros contre 135,6 millions d'euros pour 2021. Il est donc en baisse de 0,35 million d'euros (-0,3%).

- L'activité de gestion de portefeuille est relativement stable. Ainsi sur l'exercice,

  Les commissions de gestion d'OPC sont de 132.3 m€ et sont en baisse de 0.4 m€ par rapport à 2021.
  L'année a été marquée par un effet marché négatif de 3.1 milliards d'euros et par une collecte nette de 352 millions d'euros. Cela a eu un impact sur les actifs qui accusent une baisse de 2.7 milliards par rapport à 2021 (soit -13%)
  Les actifs moyens se sont maintenus quant à eux à 20 milliards d'actifs et le return en asset est en légère baisse pour s'établir à 30 basis points contre 32 basis points en 2021.

  Le poste « Autres activités de gestion de portefeuille» augmente de 16%.

  Ce poste est constitué des refacturations de AAIS à la SICAV AAF et au FGR relative entre autre aux prestations de Dealing services et de transparisation effectuées par State Street et des frais de transactions.

- Le poste « Activités accessoires » a augmenté de 1% suite à la hausse de la commission de gestion de délégation Privium de 0.25 m€ qui a compensé l'arrêt de la prestation de conseil fournie à la CNBF en 2021 de 0.21m€.

- Le poste « Autres » a diminué de 5% suite à la fin de la refacturation de certains frais de personnel en 2021. Ce poste est composé de la prestation que AAIS fournie à ABN AMRO NL.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

IV.6 Etat des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31/12/2022	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Avances & acomptes versés sur commande	108 799	108 799	
Créances clients (1)	17 846 932	17 846 932	
Créances fiscales et sociales (2)	767 016	767 016	
Autres	1 097	1 097	
Charges constatées d'avance (3)	1 105 575	1 105 575	
TOTAL	**19 829 419**	**19 829 419**	-

1. dont € 17 823 463 de factures à établir (esssentiellement frais de gestion et other fees de la SICAV AAF) et € 23 469 de factures clients.
2. correspond essentiellement aux créances sur l'impôt sur les sociétés (677 k€) et de TVA (67K€).
3. les charges constatées d'avance se composent essentiellement de charges d'abonnement de bases de données.

IV.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs brutes	Valeur Brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2022
Comptes ordinaires	46 592 171	14 323 980		60 916 151
TOTAL	**46 592 171**	**14 323 980**	**0**	**60 916 151**

IV.8 Etat des dettes et charges à payer

Au 31/12/2022	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Dettes fournisseurs (1)	23 911 206	23 911 206	
Dettes fiscales et sociales (2)	6 692 051	6 535 476	156 574
Autres dettes	25 565	25 565	
TOTAL	**30 628 822**	**30 472 247**	**156 574**

(1) Dont dettes fournisseurs factures non parvenues pour :

- 20 867 019 € comprenant 11 721 956 € de frais de délégation de gestion, d'honoraires de conseil, 3 181 840 € d'honoraires de commercialisation, 2 577 256 € de frais administratifs et comptables des OPC, de frais de licences informatiques et d'honoraires de consultants.
- 2 452 615 € pour les entreprises liées (soit 1 217 084 € pour le groupe ABN France et 1 235 530 € Groupe ABN hors France).

(2) Ce poste est constitué des provisions relatives aux :

- Frais de personnel pour 4 947 997 € (constitué de la provision pour congés payés pour 1 931 489 € et des provisions pour bonus pour 2 438 508 €, y compris 156 574 € correspondant à la rémunération variable différée des collaborateurs concernés par cette disposition, dont l'échéance est comprise entre plus d'un an et moins de cinq ans)
- Dettes de TVA pour 570 108 €, de cotisations sociales à payer aux organismes sociaux pour 788 941 € et de taxes à payer pour 385 006 €.

Le Directoire

Les Membres du Directoire

ABN AMRO Investment Solutions est dirigée par un Directoire. Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire est un organe collégial dont les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil qui peut également conférer le titre de Directeur Général à l'un ou plusieurs d'entre eux. Il est composé de deux membres au minimum et de cinq au maximum. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Directoire est fixée à soixante-cinq ans, sauf dans le cas où le Conseil décide de porter à un nombre supérieur à deux le nombre des membres du Directoire. Il a alors la faculté de désigner un membre dont l'âge est supérieur à soixante-cinq ans et n'excédant pas 72 ans.

Au 1er janvier 2022, le Directoire comprenait trois membres : François-Xavier Gennetais (Président), Elisa Alonso Sanz (Directrice Générale) et Eric Ebermeyer (Directeur Général).

Ce Directoire a été nommé le 22 juillet 2020 pour une durée de quatre ans. Son échéance est fixée au 21 juillet 2024.

En date du 27 décembre 2022, Eric Ebermeyer – Membre du Directoire et Directeur Général – a démissionné et, à compter de cette date, le Directoire est temporairement composé de deux membres.

La composition du Directoire au 31 décembre 2022

M. François-Xavier GENNETAIS
Président, CEO depuis le 23 octobre 2019
Date de première nomination : 13/04/2015
Date du renouvellement : 22/07/2020
Echéance du mandat : 22/07/2024
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO FUNDS – Président
ABN AMRO SOLUTIONS – Membre du Conseil d'Administration
ABSOLUTE GLOBAL ALTERNATIVE « C » - Membre du Conseil d'Administration
STICHTING JURIDISCH EIGENDOM AAIS - Membre
NEUFLIZE OBC CINEMA GESTION – Président
CINEFRANCE 1888 – Président du Conseil de Surveillance
Association Française de Gestion Financière (AFG) - Représentant permanent de ABN AMRO Investment Solutions au Conseil d'Administration

Mrs Elisa ALONSO SANZ
Directrice Générale et COO
Date de première nomination : 22 juillet 2020
Echéance du mandat : 22 juillet 2024

M. Eric EBERMEYER
Directeur Général et CIO
Date de première nomination : 13/04/2015
Date du renouvellement : 22/07/2020
Echéance du mandat : 22/07/2024
Démission le 27 décembre 2022

Mme Josiane FABRE
Secrétaire du Directoire
Date de nomination : 28/02/2000

Le Directoire

Le rôle du Directoire

Le Directoire est en charge de la gestion de la société. Son Président la représente vis-à-vis des tiers. Le Directoire est notamment compétent pour déterminer les orientations stratégiques de la Société et mettre en œuvre son fonctionnement. Il exerce les pouvoirs les plus larges, à l'exception de ceux expressément attribués au Conseil de Surveillance et aux actionnaires par la loi et les statuts. Avec l'accord du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire se répartissent entre eux les tâches de la direction de la société, laquelle ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire le caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

Le Directoire se réunit autant que de besoin pour assurer la bonne marche de la Société. Le Directoire ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix. La Secrétaire assiste à toutes les séances du Directoire.

Le Directoire se réunit généralement une fois par semaine. Il traite régulièrement des résultats, de l'évolution de son activité et de sa gamme de produits. En outre, sont examinés mensuellement en présence des responsables,

- Les rapports de la compliance, du contrôle interne et du risque
- Le rapport du contrôle opérationnel
- Les activités du développement commercial
- Les ressources humaines

Enfin, il arrête chaque année les comptes de l'exercice précédent, en présence du Commissaire aux Comptes.

Comitologie

Le Comité Exécutif

Dans sa gestion au quotidien de l'entreprise, le directoire s'appuie sur un comité Exécutif, créé le 1er juillet 2020. Il est composé du Directoire, de Bob Hendriks (Chief Commercial Officer), Julien Garnier (Chief Risk Officer) et Olivier Leguay (Chief Administrative Officer). Christophe Boucher (Head of Quantitative Research & Strategy) a été invité à participer aux réunions du Comité Exécutif à compter du 1er décembre 2022.
Le Comité Exécutif se réunit toutes les semaines et a remplacé la Management Team.

Le Directoire a également veillé à la mise en place d'un certain nombre de comités couvrant l'ensemble des lignes de métier (investissements – activité commerciale – structuration – compliance et risques.)

Cumul contrat de travail et mandat social

En 2022, les membres du Directoire de AAIS ont cumulé un contrat de travail avec leur mandat social. François-Xavier Gennetais, Elisa Alonso Sanz et Eric Ebermeyer (jusqu'à sa démission) travaillent sous contrat AAIS.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

IV .5 Provisions inscrites au bilan

Actif	Dépréciations au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2021
Dépréciation des immobilisations financières (1)	546 870	46 509	546 870	46 509
Dépreciation des titres de placement	4 340		4 340	0
Total dépréciation	**551 210**	**46 509**	**551 210**	**46 509**

(1) La reprise correspond à la reprise de la dépréciation du fonds Access Capital Fund III – Part A et Part B, suite à sa liquidation en Mars 2021.
La dotation correspond à la dépréciation du FCPI Idinvest Private Debt III pour un montant de 10 989 € et à la dépréciation du fonds AAIS Starter Fund pour un total de 35 520 €.

Passif	Provisions au 31/12/2020	Changement Méthode	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2021
Provisions pour risques Candriam(1)	2 700 000			-2 700 000		0
Provisions pour litiges Prud'hommiaux (2)	388 000		60 000		-98 000	350 000
Provisions pour risques Juridiques (3)	75 000					75 000
Total prov pour risques	**3 163 000**	**0**	**60 000**	**-2 700 000**	**-98 000**	**425 000**
IFC (4)	2 538 129	-664 151	2 816 902		-2 735 175	1 955 705
Retraite (4)	0					0
Médailles du travail (4)	440 367		487 265		-463 947	463 685
Impôts (5)	369 221			-354 879	-14 342	0
Total prov. pour charges	**3 347 717**	**-664 151**	**3 304 167**	**-354 879**	**-3 213 464**	**2 419 390**
TOTAL	6 510 717	-664 151	3 364 167	-3 054 879	-3 311 464	2 844 390

1. La provision pour risques Candriam n'a plus lieu d'être et a donc été reprise. Cette provision avait été constituée en 2018 pour couvrir l'éventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires prévus dans le contrat de cession partielle de fonds de commerce signé avec Candriam France. Le revenu cumulé depuis Juin 2018 généré à Candriam France a dépassé le minimum requis 15,5 M€.

2. En Janvier 2021, il a été réglé un litige prud'homal avec un ancien collaborateur pour un montant de 98 000 €. La provision a donc été reprise pour ce montant. En fin d'année 2021, une dotation complémentaire de 60 000 € a été comptabilisée.

3. Cette provision a été reprise lors de la TUP de AAA dans AAIS et doit être maintenue à la fin de l'exercice 2021.

4. Les provisions pour passifs sociaux (IFC, médailles) ont été actualisées au 31/12/2021 au taux d'actualisation de 0,80 % en hausse par rapport au 31/12/2020. Des mises à jour des tables de turnover et du taux d'évolution des salaires ont été faites pour les évaluations comptables à fin 2021.
Les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires ont évolués suite à une mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7 Novembre 2013, qui ont impliqué un changement de méthode comptable, comptabilisés en capitaux propres pour un montant de 664 151 €. Ce montant a été calculé par l'actuaire.
Les passifs sociaux étaient comptabilisés par l'enregistrement des variations de stock de provision. Afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de passer le stock mis à jour de l'exercice en cours. La méthode permet de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par l'actuaire.

5. La provision pour impôts constituée en 2020 a été reprise, suite au paiement du redressement fiscal pour un montant de 14 342 €.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

IV. 4 Tableau des Immobilisations Financières

	Valeur Brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2022
Idinvest Private Debt III (1)	279 912			279 912
AAIS Starter Fund (2)	7 400 100	2 000 592		9 400 692
Prêt 1% Logement (3)	523 218	38 501		561 719
Dépôt de garantie (4)	17 770		4 960	12 810
TOTAL	8 221 000	2 039 093	4 960	10 255 133

1. Au 31/12/22, AAIS détient 50 parts du FCPI Idinvest Private Debt III
2. Au 31/12/22, AAIS détient 95 601 parts du fonds AAIS Starter Fund, soit 100 % de l'actif. En décembre 2022, 11IS a souscrit 21 600 pars pour un total de 2 001 k€
3. Chaque prêt 1% Logement est accordé pour une durée de 20 ans.
4. Les dépôts de garantie sont liés à des locations immobilières.

IV .5 Provisions inscrites au bilan

Actif	Dépréciations au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2022
Dépréciation des immobilisations financières (1)	46 509	587 295		633 804
Total dépréciation	46 509	587 295	0	633 804

(1) La dotation correspond à la dépréciation du FCPI Idinvest Private Debt III pour 90 072 € et à la dépréciation du fonds AAIS Starter Fund pour un total de 497 223 €.

Passif	Provisions au 31/12/2021	Changement Méthode	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2022
Provisions pour litiges Prud'hommiaux (1)	350 000			-350 000		0
Provisions pour risques Juridiques (2)	75 000			-23 773	-51 227	0
Provisions pour risques opérationnels (3)	0		505 000			505 000
Total prov pour risques	425 000	0	505 000	-373 773	-51 227	505 000
IFC (4)	1 955 705		2 087 622		-2 578 122	1 465 205
Médailles du travail (4)	463 685		463 685		-589 222	338 148
Total prov. pour charges	2 419 390	0	2 551 307	0	-3 167 344	1 803 353
TOTAL	2 844 390	0	3 056 307	-373 773	-3 218 571	2 308 353

(1) Le litige prud'homal avec un ancien collaborateur a été clôturé. La provision a donc été reprise dans son intégralité, en fin d'année pour un montant de 350 K€.

(2) En février 2022, a été réglé un contentieux juridique pour 51 K€ lié à l'entité AAA. Lors de la TUP d'AAA dans AAIS, la provision constituée de 75 K€ avait été reprise dans les comptes d'AAIS. Le litige étant clos, la provision a été reprise dans son intégralité.

(3) Une provision pour risques opérationnels a été comptabilisée en fin d'année pour 505 K€. En effet, un breach actif a été identifié dans un des compartiments de la Sicav Luxembourgeoise AAF.

(4) Les provisions pour passifs sociaux (IFC, médailles) ont été actualisées au 31/12/2022 au taux d'actualisation de 3,20 % en hausse par rapport au 31/12/2021. Des mises à jour des tables de turnover et du taux d'évolution des salaires ont été réalisées pour les évaluations comptables à fin 2022.

Afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année, depuis l'exercice 2021, de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de passer le stock mis à jour de l'exercice en cours. Cette méthode a permis de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par l'actuaire.

La démarche RSE

Ambitions en matière d'investissement durable

Au fil des ans, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) s'est efforcée de devenir un leader de l'investissement durable. Nous avons fait nos preuves depuis longtemps (plus de 20 ans) dans la sélection de stratégies durables. En 2017, nous avons lancé nos premiers fonds durables sous gestion déléguée avec exlusivité. Depuis, notre gamme de fonds a considérablement augmenté.

Conformément à la mission d'ABN AMRO "banking for better for generations to come", nous nous développons vers l'offre de produits & solutions ESG et durables pertinents pour les générations à venir (avec l'objectif d'être un précurseur en la matière). Nous pensons que cela doit faire partie de notre mission.

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les mesures que nous avons prises en 2022 et les défis auxquels nous avons été confrontés, ainsi qu'un aperçu des perspectives pour 2023.

Des défis permanents

Les ambitions vont généralement de pair avec les défis. L'un des défis à relever pour être un pionnier est que le domaine de la finance et de l'investissement durables est en constante évolution. Après 2021, les défis sont restés les mêmes : évoluer dans un environnement réglementaire ESG de plus en plus complexe, avec des réglementations européennes et locales (et parfois non alignées) avec des données ESG de plus en plus nombreuses mais pas encore totalement cohérentes, et avec des demandes de plus en plus spécifiques de la part des clients. De plus, les réglementations n'ont pas été pensées en premier lieu pour notre modèle de multigestion et de gestion déléguée, et peut y avoir une marge d'interprétation. Comme prévu, la charge de travail de l'équipe ESG a augmenté de manière significative, nécessitant des ressources humaines, techniques et de données supplémentaires. Dans le même temps, l'appropriation des questions ESG au sein de chaque équipe d'AAIS s'est améliorée.

Nous sommes convaincus que notre modèle d'entreprise unique devrait contribuer à renforcer l'impact d'ABN AMRO Investment Solutions sur la société en s'appuyant sur les différents gestionnaires de portefeuille délégués qui agissent et s'engagent ensemble. Néanmoins, nous sommes conscients que nous devons rester rigoureux dans notre processus, bien disciplinés lors de l'évaluation, proches des besoins de nos partenaires et clients afin d'éviter tout malentendu et toute allégation et risque de greenwashing.

Allégations de blanchiment écologique

Le concept de blanchiment écologique ou « greenwashing », lorsqu'il s'agit d'envisager des investissements, peut être résumé comme suit :

" Le greenwashing est un battage marketing qui s'applique aux entreprises qui exagèrent leurs efforts ESG. Il se manifeste également dans le secteur de l'investissement lorsqu'un fonds est rebaptisé "impact" ou lorsqu'un gestionnaire d'investissement le réaffecte à l'impact".

L'écoblanchiment peut être un problème pour la finance durable et pour les gestionnaires d'actifs et le risque d'allégations doit être considéré comme un risque non négligeable dès que les gestionnaires d'actifs communiquent sur leur "offre durable" de fonds.

Les réglementations ESG européennes et locales poussent les acteurs financiers à déclarer leur intention en matière d'investissement durable, à décrire leur processus et leurs critères ESG en utilisant des cadres communs pour plus de transparence et de clarté et, en même temps, elles exposent ces acteurs à des risques d'allégations de la part des médias et des tiers.

Les ONG et, plus globalement, les médias s'intéressent désormais au sujet et peuvent causer des dommages à la réputation :

"Les investisseurs européens déversent des milliers de milliards dans les promesses de croissance verte. Où finit cet argent ? (...) Faire de l'argent tout en créant un monde meilleur : qui ne voudrait pas cela (...) Mais que vaut cette promesse ? L'argent de l'investisseur européen aux intentions vertes finit-il réellement dans des entreprises développant une société durable ? "

Source : 2022 - What is greenwashing in investing? | U.S. Bank (usbank.com)
Source: 2022 - The Great Green Investment Investigation - Follow the Money - Platform for investigative journalism (ftm.eu)

La démarche RSE

La meilleure façon d'éviter des situations inconfortables pour AAIS est de poursuivre ses efforts dans la numérisation des informations et rapports ESG, dans le renforcement de sa politique " responsable et durable ". Nous ne devons pas compromettre la qualité ESG de nos analyses pour une croissance plus rapide des AuM par exemple. Un risque inhérent à notre modèle de sdélégation de gestion est l'écart qui peut apparaître entre notre politique responsable et celle des délégués, car les pratiques ESG évoluent très rapidement, entraînant des erreurs de communication finales. Un processus bien discipliné sur les interactions et la communication entre les équipes devrait minimiser ce risque, ainsi que la définition d'une gamme claire de produits d'investissement ESG et durables.

Valeurs de la société de gestion et de sa responsabilité sociale

Une société de gestion peut sembler illégitime dans la promotion d'investissements responsables et durables si sa politique RSE n'est pas alignée sur ses valeurs fondamentales ou si sa politique RSE n'est pas en place.

En raison de notre structure de gouvernance, ABN AMRO Invesment Solutions fait partie de l'UES français dirigé par la Banque Neuflize OBC : entre autres, nous bénéficions de la politique RSE de la Banque Neuflize OBC et faisons partie de son cadre de gouvernance RSE (nous avons un vote consultatif). Le comité RSE de la Banque agit en son nom. La Banque dispose donc d'un patrimoine important en termes d'engagements RSE, sociaux et sociétaux.

Les questions sociales/sociétales et environnementales doivent être au cœur de toute action. Les préoccupations sociétales concernant le changement climatique, la perte de biodiversité et le bien-être humain font désormais partie de l'actualité quotidienne. La période post-COVID 19 et la guerre en Ukraine ont mis en lumière la rareté des ressources, les conditions de vie des populations et le défi énergétique. En 2021, nous avons commencé à travailler sur les valeurs fondamentales d'AAIS en tant qu'entreprise pour définir ce qui compte pour nous (courage, collaboration, attention et RSE) ; en 2022, un groupe de travail dédié chargé de façonner la politique RSE d'AAIS a été créé et s'est réuni régulièrement avec l'ambition d'aboutir, début 2023, à la politique RSE personnalisée d'AAIS (y compris les analyses d'écart et le plan d'action).

Aujourd'hui, les gestionnaires de fortune sont également évalués sur leurs engagements, et pas seulement sur leurs investissements. Même si les investissements peuvent avoir l'impact le plus important (en fonction de la taille de l'entité).

"Les gestionnaires d'actifs doivent mettre en avant leur rôle dans la construction d'un avenir plus juste et plus sûr".

Faits marquants sur 2022 et perspectives 2023

De la pandémie de Covid-19 à la guerre en Ukraine

Cette crise sans précédent du COVID-19 a agi comme un accélérateur sur les sujets sociaux et environnementaux et sur les investissements durables, pour le meilleur et pour le pire, augmentant le risque de greenwashing et d'offres de produits incongrues. En conséquence de la crise COVID-19, la numérisation du secteur financier était (et est toujours) essentielle. Le travail à distance est devenu la norme au sein de l'AAIS et nous avons appris à interagir avec nos parties prenantes et nos collègues via de nouveaux outils en ligne.

Qui aurait pu imaginer qu'à la fin de la période COVID, en février 2022, aux portes de l'Europe, la Russie attaquerait l'Ukraine, poussant des millions d'Ukrainiens à quitter leur pays, déclenchant des sanctions économiques sans précédent contre la Russie, créant une flambée des prix des matières premières, y compris de l'énergie (gaz) ?

Une conséquence directe de cet événement sur les investissements au sein d'AAIS a été l'interdiction de négocier certains titres russes et l'activation de l'IEL (liste d'engagement d'investissement) surveillée

"Union Economique et Sociale", Economical and social organisation body including, amongst other Banque NOBC, AAIS and Neuflze Vie

Source: H&K Responsible Investment Brand IndexTM 2021, Microsoft Word - RIBI Report 2021 FINAL.docx (ri-brandindex.org)

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

IV- NOTES SUR LE BILAN

IV.1 Capitaux Propres

	31/12/2021	Affectation résultat	Changement Méthode - Autres	Résultat	31/12/2022
Capital (1)	4 324 048				4 324 048
Prime d'émission	2 292 639				2 292 639
Prime de fusion	11 659 473				11 659 473
Réserve Légale	432 405				432 405
Report A Nouveau (2)	23 107 420	6 539 601			29 647 021
Résultat Exercice 2021 (2)	20 052 251	-20 052 251			0
Résultat Exercice 2022	0			16 840 616	16 840 616
TOTAL	61 868 237	-13 512 650	0	16 840 616	65 196 201

1) Le capital social se décompose en 270 253 actions de 16 € chacune soit un montant de 4 324 048 €.
2) L'assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2022 a décidé de distribuer un dividende de 13 512 650€ soit 50 € par action.

IV.2 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

	Valeur Brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022
Fonds de commerce (a)	6 367 873				6 367 873
Logiciels (b)	5 328 036	178 610			5 506 646
Immobilisations incorporelles en cours	285				285
Total Immobilisations Incorporelles (1)	**11 696 194**	**178 610**	**0**	**0**	**11 874 804**
Inst°, Agenct Constructions	25 500				25 500
Matériels de Bureau	132 480				132 480
Mobilier	567 021				567 021
Matériel Informatique (c)	559 778	61 133			620 911
Total Immobilisations corporelles (2)	**1 284 780**	**61 133**	**0**	**0**	**1 345 913**
TOTAL (1)+(2)	**12 980 973**	**239 744**	**0**	**0**	**13 220 717**

a) AAIS détient deux fonds de commerce, l'un provenant de la fusion-absorption de la société Neuflize OBC Asset Management pour un montant de 5 054 894 € en 2010 et l'autre acquis en 2015 auprès de BNP Paribas Investment Partners aux Pays-bas pour un montant de 1 312 978 €.
b) L'augmentation du poste logiciels est liée au projet « Deeligenz » avec la mise en place d'une solution informatique.

IV.3 Tableau des Amortissements

	Valeur Brute au 31/12/2021	Dotation	Reprise	Valeur Brute au 31/12/2022
Amort Logiciels	3 381 543	824 455		4 205 998
Total Amort. Immobilisations Incorporelles (1)	**3 381 543**	**824 455**	**0**	**4 205 998**
Amort Instal°, Agenct Constructions	5 093	2 550		7 643
Amort Mat. de Bureau	132 480			132 480
Amort Mobilier	546 679	9 054		555 733
Amort Matériel Informatique	504 685	47 699		552 384
Total Amort. Immobilisations corporelles (2)	**1 188 936**	**59 303**	**0**	**1 248 240**
TOTAL (1)+(2)	**4 570 479**	**883 758**	**0**	**5 454 238**

(1) La dotation relative aux logciels de 824 k€ concerne le projet « Deeligenz ».

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Les modalités de calcul de la rémunération variable (VCP), attribuée sous forme monétaire ou sous forme de titres, ont été revues au cours de l'exercice 2020 selon les nouvelles exigences du Groupe ABN AMRO. Les principales modifications portent sur :

- le provisionnement de la totalité de l'enveloppe VCP attribuée sur l'année d'attribution, avec application d'un prorata temporis jusqu'aux versements des parts différées ;
- de plus, la partie titre est valorisée à la valeur du marché. La valeur du titre est communiquée par le Groupe AN AMRO à la clôture de l'exercice.

La participation figure, après le résultat exceptionnel, sur la ligne « Participation des salariés aux fruits de l'expansion ».

II.7 Créances

Les créances, en euros, sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.8- Fiscalité

Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) retenu au titre de l'exercice 2022 est de 25 % contre 26,5% en 2021, auquel s'ajoute la contribution de 3,3% calculée sur la part d'IS excédant 763 000 euros.

A compter du 01/01/2022, AAIS s'acquitte directement de l'IS auprès du Trésor Public puisqu'AAIS est sorti du groupe Fiscal Neuflize OBC depuis le 01/01/2021, suite à la cession des actions AAIS par la banque Neuflize OBC à ABN AMRO Bank NV.

III- EVENEMENTS SURVENUS APRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

La démarche RSE

par ABN AMRO et faisant partie de la politique d'exclusion ESG d'AAIS. Dans le même temps, l'accent a été mis sur nos portefeuilles de marchés émergents (classés ESG) où les risques ESG sont plus élevés.

Règlement sur la finance durable

SFDR : du niveau 1 au niveau 2.

En mars 2021, le niveau 1 du règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR) est entré en vigueur, impliquant pour AAIS de (i) créer un coin durabilité sur son site web avec des politiques (cadre de politique de risque de durabilité) et des engagements au niveau de l'entité (ii) classer tous ses fonds d'investissement selon les critères de divulgation du règlement. Dans cette perspective, AAIS a révisé ses critères de classification de ses produits en fonction des réglementations européennes et françaises en trois catégories nommées par référence au FSDR : art.9 (durable/impact), art.8 (ESG/responsable) et art.6 (autre).

Pour rappel, à fin 2021, suite à l'interprétation par le marché de l'article 8 du SFDR et à la demande d'ABN AMRO, nous avons scindé les produits d'investissement de l'article 8 du SFDR en deux types : "article 8 plus" et "article 8". Les deux sont qualifiés d'article 8 en vertu de la SFDR, mais « l'article 8 » comporte moins d'exclusions et moins de contraintes sur les processus d'investissement, ce qui permet de les considérer comme des "produits ESG légers/améliorants". La majeure partie des produits relève de l'"article 8 plus", c'est-à-dire qu'ils excluent un plus grand nombre d'entreprises et de pays et mettent en place un processus de sélection ESG positif plus élaboré et plus strict (Best-in-class, Best-in-universe, Tilt, etc.).

A partir du 1er janvier 2023, le niveau 2 du SFDR entre en vigueur. En résumé, le niveau 2 s'applique au niveau du produit, c'est-à-dire au niveau du fonds et du compartiment. Les normes techniques réglementaires (RTS) ont été élaborées à cette fin, imposant un cadre de rapportage composé de : (i) l'annexe précontractuelle en tant qu'addendum au prospectus (ii) la divulgation d'information ESG sur le site web (iii) les rapports périodiques en tant qu'addendum au rapport annuel. Ces documents sont des questionnaires dédiés contenant des informations quantitatives et qualitatives sur les objectifs du fonds et la performance ESG des actifs d'investissement sous-jacents.

Cela a impliqué et continue d'impliquer un travail énorme pour toutes les personnes impliquées au sein d'AAIS et a exigé une coordination et une coopération étroites entre les différentes équipes pour développer la documentation requise en temps voulu. Pour pouvoir livrer dans les délais et faciliter la collecte d'informations, nous avons demandé le soutien externe d'un consultant, car de nombreuses équipes internes étaient impliquées. Par ailleurs, l'AAIS a décidé de déléguer la mise à jour et la publication de certains rapports SDFR sur son site internet à Morningstar (outil MPS) nécessitant des ateliers transversaux. Nous avons été confrontés à différents défis. L'un d'entre eux était de s'engager avec tous nos délégués pour expliquer les détails du règlement et s'aligner sur des sujets importants tels que le pourcentage d'investissements durables qu'ils s'efforcent d'atteindre (art.9) et s'ils vont piloter les Principales incidences négatives (« PAIs ») dans leur stratégie d'investissement. Comme le règlement demandait d'appliquer une méthodologie unique pour définir comment mesurer un objectif durable au sein d'une société de gestion, AAIS a proposé une solution utilisant les données de l'ISS pour calculer le % d'objectifs environnementaux et le % d'objectifs sociaux pour les produits d'investissement de l'article 9. Cette solution a été expliquée et acceptée par nos délégués (sauf pour notre fonds nourricier Symbiotics : la philosophie est similaire mais le fournisseur de données est différent). Nous avons décidé de ne pas déclarer d'ambitions d'objectifs durables pour le produit d'investissement SFDR art.8. C'est une option proposée par la SFDR mais nous préférons prendre le temps d'aligner les méthodologies avec nos délégués.

Un autre défi a été de traiter avec nos fournisseurs de données ESG, de les faire collaborer pour respecter le délai réglementaire et de mettre à jour les contrats avec ABN AMRO. Entre autres, l'équipe ESG a demandé l'outil SDFR package d'ISS, y compris une version étendue du rapport PAIs pour mieux illustrer et expliquer comment les incidences négatives sont minimisées (art.9 produits d'investissement).

La démarche RSE

A l'heure de la rédaction de ce rapport, nous sommes en train de terminer la mise à jour certains documents en conséquence et avons convenu en interne d'accepter le risque de ne pas être totalement conformes à la date limite réglementaire du 01.01.2023 (les modèles de divulgation du site web sont livrés par lots avec une date limite finale reportée au 28.02.2023).

Loi française sur l'énergie et le climat (LEC-art.29)
Le régulateur français, à travers l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat (art.29 LEC), nous demande d'avoir une trajectoire sur le changement climatique avec une règle de conformité ou d'explication. Cet engagement doit être expliqué dans un rapport annuel obligatoire publié sur le site web de la société de gestion et sur un portail dédié de l'ADEME, l'Agence française de l'énergie.
Ce rapport décrit comment ABN AMRO Investments Solutions, en tant que société de gestion responsable, favorise la transition écologique et sociale, dans le respect des principes de l'Accord de Paris sur le climat, de l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat, et de la SFDR. Les principaux chapitres du rapport traitent (i) de l'approche globale d'AAIS en matière de durabilité, (ii) de son cadre de gouvernance, (iii) de son approche de la taxonomie européenne et de la divulgation des combustibles fossiles, (iv) de sa stratégie d'alignement sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique et (v) sur les objectifs de biodiversité à long terme, (vi) de sa gestion des risques de durabilité et (vii) de son plan d'amélioration continue. Le rapport sur 2021 a été rédigé en coordination avec les équipes de conformité et de DP rassemblant les informations des autres équipes de la Société de Gestion. Le prochain portera sur 2022 et comprendra des informations supplémentaires sur l'empreinte biodiversité.

Engagement climatique
En ligne avec la LEC et avec l'engagement d'ABN AMRO sur le "Net Zero", AAIS a décidé d'envisager de s'engager avec l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en 2023. NZAM est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5°C. L'initiative a été lancée en décembre 2020 avec un groupe initial de 30 signataires, et est convoquée par six réseaux d'investisseurs : AIGCC (Asie), Ceres (Amérique du Nord), IGCC (Australasie), IIGCC (Europe), UN PRI (mondial), CDP (mondial). À ce jour, l'initiative compte 220 signataires, représentant plus de 57 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.
Les signataires de la NZAM sont tenus, entre autres, de divulguer les éléments suivants dans les 12 mois suivant leur adhésion à l'initiative : (i) le pourcentage initial de leur portefeuille qui sera géré conformément au principe du "zéro net", (ii) leurs objectifs intermédiaires "équitables" pour les actifs sous gestion qui seront gérés conformément au principe du "zéro net", et (iii) la date cible, (iv) la méthodologie utilisée pour fixer les objectifs. Dans le cadre de cet engagement, les gestionnaires d'actifs qui s'alignent sur le principe du zéro net doivent également donner la priorité aux réductions d'émissions de l'économie réelle, prendre en compte les émissions significatives du scope 3, augmenter les investissements dans les solutions climatiques et créer des produits d'investissement conformes au principe du zéro net. Les signataires s'engagent également à n'utiliser que des compensations impliquant une élimination à long terme du carbone lorsqu'il n'existe pas de moyens technologiquement et/ou financièrement viables d'éliminer les émissions.
Avant de s'engager, AAIS a décidé d'étudier l'impact des objectifs de décarbonation sur ses portefeuilles d'investissement et d'en discuter avec ses délégués. AAIS a envoyé un questionnaire à ses délégués afin d'obtenir leur avis sur l'engagement de NZAM. Les résultats ont été encourageants puisque sur 29 délégués, 25 avaient un engagement sur le climat (dont 17 avec un engagement net zéro).
De plus, pour mieux comprendre comment AAIS, avec son modèle de multi-gestion et de délégation de gestion, peut s'engager dans le NZAM, AAIS a décidé, en novembre 2023, de devenir membre de l'IIGCC, l'une des organisations fondatrices du NZAM, pour bénéficier d'ateliers dédiés.

Publication of the implementing decree related to Article 29 of the 2019 energy-climate Law - Finance Clim Act (finance-climact.eu)

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

• calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).

• détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée d'acquisition. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale génératrice de droits.

Un calcul strictement identique à celui de la PBO, mais effectué sur la base du salaire à "la date d'inventaire" (sans projection) conduit à la détermination de l'ABO (Accumulated Benefit Obligation).

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, les effets d'actualisation non-encore comptabilisés en charge, compte tenu de l'ancienne méthode du corridor, ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice 2013 en capitaux propres (« Report à nouveau ») en respectant par ailleurs les règles liées aux changements de méthodes comptables, c'est-à-dire sans effet d'impôts.

L'intégralité des dotations et reprises de l'exercice, incluant donc l'ensemble des effets d'actualisation sont dès lors enregistrés directement en résultat.

II.6- Frais de Personnel
La rubrique « salaires et traitements » intègre l'intéressement, basé sur les rémunérations versées aux salariés, imputé sur l'impôt sur les bénéfices.

Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes sont applicables au sein de la société de gestion d'actifs, filiale du groupe ABN AMRO :
Pour les salariés relevant des dispositions globales prévues par le Groupe ABN AMRO et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :
- l'une dite « initiale » de 60%, l'autre dite « différée » correspondant au 40% restant, dont le paiement est réalisé par quart sur les 4 années suivant l'attribution. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
- Les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention d'un an.

Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable à moins que le montant de rémunération variable attribué soit inférieur à 50 000 € et qu'il représente moins de 10 % de la rémunération fixe annuelle auquel cas, la rémunération variable est versée en une fois, sans condition de différé.
Pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :
- celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 170K€ sont versées en numéraire en mars N+1
- pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 k€, les dispositions globales prévues par le groupe ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable (voir précédent paragraphe) comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

II.3- Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Amortissements et dépréciations

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés, suivant la méthode linéaire ou le système dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Installations Générales et Agencements : 5 à 10 ans
- Matériels de bureaux : 5 ans
- Matériels Informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 2 à 5 ans
- Mobiliers et matériels d'occasion : 1 à 2 ans

Les coûts liés au développement de l'outil de due diligence "Deeligenz" sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- Les coûts de développement du logiciel sont immobilisés au fil de la réalisation des développements et amortis à la date de mise en œuvre opérationnelle.
- Les coûts d'étude préalable et d'analyse sont comptabilisés en charges.

II.4- Provisions

En application des articles 321-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 relatifs aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette rubrique regroupe les provisions destinées à couvrir :

- des risques et des charges non directement liés à des opérations nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.
- des risques et des charges liés à des opérations que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques divers et litiges
- les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite versés à certains salariés
- les provisions pour médailles du travail dues conformément à la Convention Collective.

II.5 Engagements en matière de retraite et médailles du travail

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. L'impact en résultat est comptabilisé dans la rubrique « Frais de personnel ».

Les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet d'une réévaluation et d'un provisionnement.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la nouvelle méthode approuvée par l'IFRIC en 2021 et selon la recommandation ANC 2013-02, conformément aux directives du groupe Neuflize. Cette nouvelle méthode remplace la méthode PUC stricte utilisée lors des précédentes évaluations.

La démarche RSE

Efforts de labellisation

La labellisation de nos fonds nécessite un effort continu.

Pour rappel, en 2021, nous avons demandé et obtenu différents labels pour des stratégies spécifiques. Nous avons constaté que le label TS (Belgique) est plus axé et plus strict sur les questions environnementales et que le label ISR (France) est plus axé sur le processus de sélection des investissements ESG et les contrôles en place ; le label LuxFlag ESG (Luxembourg) se situe entre les deux approches. Notre mandat Parnassus a obtenu ces trois labels. C'était assez unique sur le marché pour un fonds américain. Ce fut une excellente occasion d'engager une discussion approfondie avec nos gestionnaires de portefeuille et de tester nos processus.

Comme les labels ESG deviennent de plus en plus stricts en intégrant les exigences SFDR et les points de vue nationaux sur la durabilité (qui peuvent diverger), pour continuer à se qualifier, il faudra développer en permanence les exepertises des fonds délégués et nos politiques (exclusions).

En 2022, pour être plus efficace, nous avons décidé de limiter le nombre de Label par fonds à un seul label et de ne pas renouveler tous les labels en place ; Nous n'avons donc pas renouvelé le Label Febelfin et le Label LuxFlag ESG de notre Mandat Parnassus. Nous avons renouvelé (validité : 1 an) le label LuxFlag ESG pour les mandats Edentree et Liontrust et redemandé (validité : 3 ans) le Label ISR pour Tego Dynamique ISR.

Nous prévoyons que globalement, les labels sont plus pertinents pour les stratégies SFDR article 9.

Dans un premier temps, nos demandes de label sont motivées par la demande des clients (souvent dictée par des besoins et/ou exigences locales).

Nos produits d'investissement ESG et durables

Sur 2022, tous ces efforts se traduisent par une augmentation robuste des actifs sous gestion de nos fonds ESG et durables (fonds SFDR article 8 et art.9).

La croissance de nos solutions ESG et durables a été significative sur l'année 2022, soit :

A la fin de l'année 2022, 79,1% de nos AuM étaient constitués de fonds ESG et durables contre 41,5% à la fin de l'année 2021.

	31.12.2021		31.12.2022	
Total Encours (in € mln)	**21.258**	**100%**	**18.512**	**100%**
Dont fonds ESG & durables	***8.814***	***41.5%***	***14.651***	***79.1%***
SFDR art.9 - interne 9	*1.218*	*5.7%*	*1.805*	*9.8%*
SFDR art.8 - interne 8+	*7.596*	*35.8%*	*11.094*	*59.9%*
SFDR art.8 - interne 8	-	-	*1.752*	*9.4%*
Art.6 - Fonds non-ESG	***12.445***	***58.5%***	***3.861***	***21.9%***

« Stewardship » ou « engagement actif »

Engagement - Le modèle économique d'AAIS n'implique pas de relation directe avec les entreprises (titres individuels) dans lesquelles nos fonds sont investis. Comme nous avons établi des relations contractuelles avec chacun des gestionnaires de portefeuille ou conseillers délégués, nous avons décidé de leur demander de rassembler, d'évaluer et de rendre compte de leurs propres actions d'engagement. AAIS a publié son premier rapport d'engagement en 2021 et le second en 2022, en publiant des informations aggrégées et plutôt générales. Notre ambition est d'être plus proactif et de regrouper nos efforts avec nos délégués pour avoir plus d'impact, une capacité que nous aimerions développer davantage et utiliser à l'avenir.

ActiveOwnershipReport2021_tcm34-181584.pdf (abnamroinvestmentsolutions.com)

La démarche RSE

Vote - En 2021, nous avons amélioré notre politique de vote sur les critères ESG et décidé de supprimer tous les seuils de vote qui étaient en place depuis le début et d'appliquer cette nouvelle règle à partir du 1er janvier 2022. L'idée est de donner la parole à chaque actionnaire, de donner l'opportunité à chaque fonds (ESG et non ESG) de bénéficier de notre politique, et de se rapprocher d'un impact de 100% sur nos votes, même si nos résultats de vote précédents étaient déjà assez élevés et supérieurs à 65% en moyenne.
Nous avons également décidé de publier plus d'informations sur la façon dont chaque fonds a voté (résolution par résolution). C'est pourquoi, en 2022, nous avons mis en place l'outil Vote Disclosure Services (VDS) d'ISS. Il s'agit d'un module complémentaire à notre site web, qui rend les statistiques de vote facilement accessibles à toutes nos parties prenantes. Nous pensons qu'il s'agit d'une autre étape importante pour devenir un chef de file, car elle renforce la transparence et la responsabilité.

Prochaines étapes
Tout au long du premier semestre de 2023, les rapports SFDR seront publiés sur les sites web des sociétés de gestion et, plus globalement, des acteurs des marchés financiers, ce qui offrira une formidable opportunité de comparer les produits d'investissement en termes d'engagements et de performances en matière de durabilité. Un des défis consistera à s'assurer que ces comparaisons seront pertinentes car la plupart des données ne sont pas encore disponibles et précises. Certains aspects de la réglementation doivent être clarifiés : comment mesurer la performance durable d'un produit d'investissement ? Quand un fonds doit-il utiliser les termes ESG ou durable dans sa dénomination ? Comment traiter les indices de référence ESG et climatiques ?
Pour nous aider à répondre à une partie de ces questions, nous envisageons d'utiliser un service de certification d'un auditeur externe sur notre approche d'investissement durable, d'engager une discussion avec les régulateurs ou les représentants sur l'application de SFDR dans les modèles de multigestion et de sous-conseil, de travailler en étroite collaboration avec l'IIGCC sur l'engagement climatique dans le sous-conseil. En outre, nous travaillerons sur l'alignement de la taxonomie en évaluant dans quelle mesure nous voudrions nous engager et préparer les règlements de référence climatique.

Nous prévoyons également un renforcement des contrôles des régulateurs sur les risques de greenwashing. En consultant la feuille de route de l'ESMA pour 2022-24, nous avons compris que l'accent sera mis sur la surveillance et l'évaluation des marchés et des risques liés à l'ESG.

Parallèlement, l'AAIS prépare une campagne de communication sur les investissements ESG/durables afin d'être mieux perçue comme un acteur clé dans ce domaine. En plus de notre offre de "produits ESG originaux" (conception de nos stratégies gérées par des gestionnaires d'investissement externes délégués ayant une longue expérience en matière d'ESG), nous élaborons un nouveau « spectre de nuances de vert » pour identifier les spécificités ESG de chaque produit d'investissement dans le but de rendre la gamme plus accessible pour nos clients.

VDS Dashboard (issgovernance.com)

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022

I – Evénements significatifs de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par des changements d'outils :

AAIS a implémenté en juin 2022 un nouveau PMS (Portfolio Management System),l'outil de BlackRock qui se nomme Aladdin en remplacement de Tracker dont l'éditeur est Neoxam.

Dans une logique d'homogénéisation des systèmes d'information et comptables du groupe, ABN AMRO a décidé d'implémenter en France au sein de la Direction Financière de NOBC, deux nouveaux outils :

- VOne Capture qui permet d'automatiser et de rationaliser le traitement des factures fournisseurs grâce à la technologie avancée de reconnaissance optique de caractères (Optical Character Recognition OCR).
- SmartStream Payable ,l'outil de gestion des factures fournisseurs

Ces deux nouveaux outils ont été implémentés en juillet 2022 et remplacent l'outil NovaBank.

II – Principales règles d'évaluation et de présentation
Les comptes sociaux d'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS relatifs à l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrites par le Plan Comptable Général adapté aux Sociétés de Gestion de Portefeuille (règlement 2014-03 du 5 juin 2014).

Les comptes sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation.

II.1- Principes comptables et méthodes d'évaluation
Conformément aux principes comptables applicables aux sociétés commerciales, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Les commissions sur activités de gestion de portefeuille (commissions de gestion sous mandats, de gestion OPC, de souscriptions ou de rachats et d'encours) sont enregistrées en produits et en charges en fonction de leur nature.

II.2- Valeur au bilan des titres de participation et des valeurs mobilières de placement
A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire.
La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les cessions ont porté sur les titres acquis ou souscrits à la date la plus ancienne en appliquant la règle FIFO.

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

ABN AMRO Investment Solutions — Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22	du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION	158 867 179,87	139 279 812,16
Production vendue de services		
Activité de gestion de portefeuille	132 687 266,30	132 995 881,39
Activités accessoires	1 574 833,46	1 566 806,49
Autres	989 000,00	1 042 629,52
Montant net du Chiffre d'affaires	135 261 099,76	135 606 317,40
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 592 343,99	3 666 342,99
Autres produits	13 736,93	1 651,77
Charges d'exploitation	114 958 331,64	116 961 218,48
Achats de marchandises	82 346,74	51 121,54
Autres achats & charges externes	92 784 914,48	94 756 019,05
Impôts, taxes et vers. assim.	2 061 990,56	2 013 436,52
Salaires et Traitements	9 523 551,38	9 791 012,10
Charges sociales	4 918 758,69	5 234 246,38
Amortissements et provisions	3 940 065,80	3 723 072,69
Autres charges	1 644 703,89	392 310,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 908 848,13	23 322 093,78
Produits financiers	1 938 196,26	8 878 982,88
Participation	133 816,50	44 592,66
Autres intérêts et produits assimilés	3 750,23	15 458,84
Différence positive de change	1 792 929,52	728 372,21
Reprises sur provisions et transferts de charges		551 209,52
Produits nets sur cessions de VMP		2 039 329,65
Charges financières	2 818 989,43	1 744 774,19
Dotations aux amortissements et provisions	587 294,26	46 509,48
Intérêts et charges assimilées	143 854,14	1 071 559,52
Différence négative de change	2 085 841,03	624 706,19
Charges nettes sur cessions de VMP		2 000,00
RESULTAT FINANCIER	-880 793,17	1 134 188,69
RESULTAT COURANT	23 014 048,96	24 456 282,39
Produits exceptionnels		2 700 000,00
Charges exceptionnelles		557 049,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 142 950,10
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	410 242,59	362 423,23
Impôts sur les bénéfices	5 763 190,00	6 684 558,00
RESULTAT NET	16 840 616,37	20 662 251,26

Recherche & Développement

➢ **Recherche & Développement**

Les efforts consacrés à la recherche ont porté essentiellement en 2022 sur six projets :

- Le développement d'un modèle propriétaire de stress tests des portefeuilles sur la base de scénario économiques. Les outils développés et disponibles à ce jour par Bloomberg, RIskMetrics et d'autres fournisseurs ont une portée limitée : les résultats obtenus sont peu robustes au sens où les résultats sont très sensibles aux hypothèses de calibrage avec de plus des résultats très hétérogènes et souvent peu réalistes. Notre méthodologie repose la modélisation de méta-facteurs, i.e. des facteurs économiques et financiers qui gouvernent les facteurs traditionnels de type value-growth, momentum, qualité, etc. Les résultats obtenus sont plus crédibles historiquement et plus réalistes.

- Une étude sur la performance des estimateurs (Ridge, Lasso, ElasticNet, etc.) mobilisés dans les modèles factoriels pour mesurer l'alpha et les betas de style des OPCs. Les modèles factoriels supposent en effet des facteurs de risque orthogonaux alors depuis quelques années on observe des corrélations importantes entre les facteurs de risques usuels en raison en particulier du chevauchement de nombreux titres dans la composition de ces facteurs (tel que entre les facteurs croissance et qualité). Ce phénomène crée des problèmes d'inférence et peut amener à des conclusions erronées en matière d'analyse de style et de construction de portefeuille.

- L'analyse des biais financiers (sectoriels et de styles) des gestions qui intègrent des critères extra-financiers en tentant de mettre en évidence « une prime » ou « une rentabilité anormale » des gestions les plus « soutenables ». Compte tenu de l'asymétrie d'information entre les gérants et les investisseurs finaux, nous étudions le manque de transparence des informations extra-financières communiquées par les gérants (hors cadre réglementaire). Une étape consiste à identifier différents OPCs dits « soutenables » à partir d'une analyse multicritères (rating, nom du fonds, label, facteur ESG, etc.).

- Le travail sur le processus conditionnel de retour à la moyenne des marchés actions a été approfondi. L'objectif est de comprendre le mécanisme de retour à la moyenne en le rendant dépendant de l'environnement économique et financier. Ce travail permet d'améliorer les recommandations tactiques et stratégiques dans la construction de portefeuilles en affectant une plus grande importance aux signaux de valorisation selon l'environnement économique.

- La poursuite des travaux s'interrogeant sur le contenu informationnel des notations ESG proposés par les agences extra-financières. Le projet s'appuies sur des modèles d'intelligence artificielle et vise à proposer un critère de comparaison et de validation des notations extra-financières en évaluant leur contenu informationnel sur l'occurrence d'incidents ESG et la volatilité des titres. Ce travail permet ensuite de comparer l'information fournie par les différentes agences extra-financières.

- Un travail de recherche sur l'estimation des sensibilités d'un modèle à facteurs reproduisant les corrélations historiques. Le projet explore différents algorithmes de calibrages et innove en intégrant des contraintes (de régions et de secteurs) sur des facteurs latents tout en améliorant la fonction objective du programme d'optimisation (erreur d'estimation entre la matrice de corrélations historique et la matrice de corrélation estimée). Ces développements permettent d'obtenir des modèles à facteur parcimonieux, plus faciles à interpréter et adaptés à de larges univers.

Informations légales

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de ABN AMRO Investment Solutions s'élève à **4.324.048 €.**

Le capital est divisé en 270 253 actions de 16 € chacune de même catégorie et se répartit comme suit

- ABN AMRO BANK NV ..... 99,99 %
- Divers ..... 0,01 %

Information sur le délai de paiement des fournisseurs

En conformité avec l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous informons que les fournisseurs sont réglés avec une échéance de 30 à 60 jours.

Exercice 2022

	Total	Echues	30 jours	60 jours	Plus de 60 jours
FOURNISSEURS HORS GROUPE	64 300,00	0,00	68 288,36	20 671,70	-24 660,06
FOURNISSEURS GROUPE	2 760 494,72	0,00	2 760 494,72	0,00	0,00
Total	2 824 794,72	0,00	2 828 783,08	20 671,70	-24 660,06

FOURNISSEURS HORS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
CACEIS BANK	68 288,36	30 JOURS	2
CHATEAUFORM	20 671,70	60 JOURS	1
SOCIETE DU PAVILLON ROYAL	-637,98	PLUS DE 60 JOURS	1
SOPRA STERIA GROUP S.A.	-24 022,08	PLUS DE 60 JOURS	3
	64 300,00		7

FOURNISSEURS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
NEUFLIZE OBC	2 760 494,72	30 JOURS	3
	2 760 494,72		3

Exercice 2021

	Total	Echues	30 jours	60 jours	Plus de 60 jours
FOURNISSEURS HORS GROUPE	-2 196,48	0,00	-1 558,50	0,00	-637,98
FOURNISSEURS GROUPE	1 537 419,42	0,00	1 537 419,42	0,00	0,00
Total	1 535 222,94	0,00	1 535 860,92	0,00	-637,98

FOURNISSEURS HORS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
EGENCIA	-1 558,50	30 JOURS	10
SOCIETE DU PAVILLON ROYAL	-637,98	PLUS DE 60 JOURS	1
	-2 196,48		11

FOURNISSEURS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
NEUFLIZE OBC	1 537 419,42	30 JOURS	4
	1 537 419,42		4

Bilan passif

Bilan passif

ABN AMRO Investment Solutions — Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital	4 324 048,00	4 324 048,00
Primes d'émission	2 292 639,20	2 292 639,20
Primes de fusion	11 659 473,11	11 659 473,11
Réserves :		
Réserve légale	432 404,80	432 404,80
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	29 647 021,73	23 107 420,47
Résultat de l'exercice	*16 840 616,37*	*20 052 251,26*
TOTAL I	65 196 203,21	61 868 236,84
Provisions pour risques et charges TOTAL II	2 308 352,99	2 844 389,99
Dettes (4)		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 911 206,94	24 889 823,08
Dettes fiscales et sociales	*6 692 050,67*	*9 869 601,77*
Autres dettes	25 565,07	31 477,67
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	30 628 821,68	34 790 902,52
TOTAL GENERAL (I+II+III)	98 133 377,88	99 503 529,35

Bilan actif

Bilan actif

ABN AMRO Investment Solutions — Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	5 506 646,39	4 205 998,40	1 300 647,99	1 946 493,06
Immobilisations en cours	284,55		284,55	284,55
immobilisations corporelles	1 345 913,17	1 248 239,85	97 673,32	95 843,49
immobilisations financières	10 255 132,72	633 803,74	9 621 328,98	8 174 490,24
TOTAL I	23 475 849,41	6 088 041,99	17 387 807,42	16 584 983,92
Actif circulant				
Stocks & en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	108 799,05		108 799,05	22 260,65
Créances (2)				
—Clients et comptes rattachés	17 846 932,20		17 846 932,20	35 000 610,84
—Créances fiscales et sociales	767 016,38		767 016,38	87 596,24
– Autres	1 096,68		1 096,68	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	60 916 151,16		60 916 151,16	46 592 170,50
Charges constatées d'avance	1 105 574,99		1 105 574,99	1 215 907,20
TOTAL II	80 745 570,46		80 745 570,46	82 918 545,43
TOTAL GENERAL (I+II)	104 221 419,87	6 088 041,99	98 133 377,88	99 503 529,35

Le contrôle indépendant

LE CONTROLE INDEPENDANT

▸ ***Commissaires aux comptes :***

Les comptes de ABN AMRO Investment Solutions sont certifiés par le Cabinet ERNST & YOUNG :

Titulaire :
ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par M. Hassan BAAJ

Suppléant :
CABINET PICARLE & ASSOCIES, représenté par M. Marc CHARLES

Les Commissaires aux comptes ont été nommés, conformément à la loi et aux statuts de ABN AMRO Investment Solutions, pour une durée de six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2022. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2027.

LES MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les conditions de délibérations et de vote des actionnaires sont celles prévues par la loi et précisées dans l'article 21 des statuts.

S'il ne peut assister personnellement aux Assemblées, tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire. Il est également réputé présent pour le calcul du quorum et voter par voie de visioconférence ou par des moyens de télétransmission permettant son identification conformément aux dispositions réglementaires.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, ABN AMRO Investment Solutions réalise des opérations avec diverses entités du Groupe ABN AMRO auxquelles certains mandataires sociaux et dirigeants sont liés. Ces opérations font l'objet de conventions au sens de l'article l-225-86 et suivants. La liste et l'objet en sont communiqués par le Président du Conseil de surveillance aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du Conseil et tenus à la disposition de tout actionnaire dans les conditions prévues par la loi. Ces conventions figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. A l'exception des opérations courantes conclues à des conditions normales réalisées entre AAIS et les entités du Groupe qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article précité du Code de Commerce, le Conseil n'a été saisi d'aucune convention réglementée en 2022.

	Date de signature	last addendum	Montants 2022
Convention de commercialisation d'OPCVM entre AAIS (ex NOI) & la Banque de Neuflize (effet 01/01/2010)	11/01/2012	01/09/2017	114 717

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE STOCK-OPTIONS

ABN AMRO Investment Solutions n'a mis aucun plan en place au cours de l'année 2022.

Le rapport de gestion du Directoire

- Les actifs sous gestion 25
- La collecte 26
- Les résultats financiers 28
- Les performances d'investissement 30
- Marketing et développement commercial 36
- Les marchés en 2022 37
- Compliance et Contrôle interne 39
- Risques 40
- Perspectives 2023 43

Résultat des cinq derniers exercices

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES en euros

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 324 048	4 324 048	4 324 048	4 324 048	4 324 048
Nombres des actions ordinaires existantes	270 253	270 253	270 253	270 253	270 253
II Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	136 145 769	119 409 676	102 758 188	135 605 317	135 251 099
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortisse	28 547 029	15 337 106	13 453 227	27 155 962	23 361 771
Impôt sur les bénéfices	9 527 626	4 778 121	3 610 026	6 684 558	5 763 190
Participation des salariés due au titre de l'exercice	331 425	342 444	351 020	362 423	410 243
Résultat net	20 219 410	10 022 852	8 307 020	20 052 251	16 840 616
Résultat distribué					
III Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux	69,15	37,80	35,12	74,41	63,60
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortisse	74,82	37,09	30,74	74,20	62,31
Dividende attribué à chaque action	50,00	50,00	25,00	50,00	
Dividende attribué à chaque action nouvelle					
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	93	86	83	84	83
Montant de la masse salariale de l'exercice	12 821 304	10 864 817	8 651 297	9 791 012	9 523 551
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales).	6 610 529	5 202 393	4 004 447	5 234 246	4 918 759

ABN·AMRO Investment Solutions

Les comptes sociaux 2022

- Résultat des cinq derniers exercices
- Bilan
- Comptes de résultats
- Annexe

Les actifs sous gestion

Le montant global des actifs gérés au 31 décembre 2022 s'élève à 18,5 milliards d'euros

Actifs répartis par catégories

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/10/2022	30/11/2022	31/12/2022	% 31/12/2022 vs 31/12/2021
FUNDS BY ASSET CLASSES (*)	Total I	21 258	20 688	19 448	19 292	20 103	20 718	18 512	-13%
	Money market	225	461	547	1 981	2 256	2 204	906	302%
	Fixed income	6 787	6 854	6 721	6 207	6 218	6 509	6 378	-6%
	Convertibles	187	151	124	117	118	119	113	-40%
	Equity	9 548	9 058	8 354	7 313	7 778	8 043	7 421	-22%
	Diversified	4 250	3 916	3 557	3 422	3 478	3 581	3 444	-19%
	Absolute return & Alternatives	261	249	245	251	256	260	250	-4%
FIDUCIARY MANAGEMENT	Total II	-	-	-	-	-	-	-	
	Total III (I+II)	21 258	20 688	19 448	19 292	20 103	20 718	18 512	-13%
	(*) Including SRI	*8 814*	*9 358*	*10 071*	*10 597*	*16 072*	*16 579*	*14 651*	66%
	Art 6 - Non-ESG Funds	*12 445*	*11 330*	*9 377*	*8 695*	*4 031*	*4 138*	*3 861*	
	Art 8+ - ESG Leaders	-	*8 011*	*7 616*	*8 526*	*12 631*	*12 955*	*11 094*	
	Art 8 - ESG Improvers	*7 596*	*316*	*1 468*	*1 126*	*1 677*	*1 780*	*1 752*	
	Art 9 - Impact Funds	*1 218*	*1 030*	*987*	*944*	*1 764*	*1 844*	*1 805*	

Actifs répartis par produits

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/10/2022	30/11/2022	31/12/2022	% 31/12/2022 vs 31/12/2021
FUNDS BY PRODUCT CATEGORY (	Total I	21 258	20 688	19 448	19 292	20 103	20 718	18 512	-13%
	Single Manager fund	13 878	14 115	14 042	14 435	15 195	15 639	13 601	-2%
	Funds of mandates	2 909	2 464	1 681	1 280	1 268	1 326	1 306	-55%
	Profile	3 028	2 768	2 516	2 414	2 448	2 513	2 416	-20%
	Dedicated Fund	549	509	460	443	456	482	463	-16%
	Life Insurance	895	832	749	721	736	758	736	-19%
FIDUCIARY MANAGEMENT	Total II	-	-	-	-	-	-	-	
	Total III (I+II)	21 258	20 688	19 448	19 292	20 103	20 718	18 512	-13%
	(*) Including SRI	*8 814*	*9 358*	*10 071*	*10 597*	*16 072*	*16 579*	*14 651*	66%
	Art.6 - Non-ESG Funds	*12 445*	*11 330*	*9 377*	*8 695*	*4 031*	*4 138*	*3 861*	
	Art.8+ - ESG Leaders	-	*8 011*	*7 616*	*8 526*	*12 631*	*12 955*	*11 094*	
	Art.8 - ESG Improvers	*7 596*	*316*	*1 468*	*1 126*	*1 677*	*1 780*	*1 752*	
	Art.9 - Impact Funds	*1 218*	*1 030*	*987*	*944*	*1 764*	*1 844*	*1 805*	

La baisse des actifs sous gestion de -13% mesurée par rapport à décembre 2021 provient principalement :

- D'une collecte nette de 352 millions d'euros (Collecte sur les fonds monétaires (677 m€) et sur les produits de taux (623 m€) minoré par une decollecte de 634 m€ sur les actions et de 269 m€ sur les actifs diversifiés).
- d'un effet marché négatif estimé à -3.1 milliards d'euros.

La collecte

Depuis le début de l'année, nos solutions de gestion ont enregistré une collecte de €355 millions (€321 mln si l'on exclut les fonds monétaires).

Net New Asset in 2022

Net new Asset 2022	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
MUTUAL FUNDS	428 847 273	102 286 230	61 906 670	278 873 766	440 450 705	-128 709 259	-567 269 654	-14 238 402	1 908 656 792	294 965 764	-28 005 536	-3 503 134 742	349 007 714
MF TT AL FL NTS- Money market excluded	*395 964 257*	*-25 218 280*	*-58 667 570*	*-272 346 669*	*-403 690 069*	*-172 259 658*	*-782 299 865*	*-3 023 439*	*-246 082 674*	*-69 253 245*	*-26 586 566*	*-202 561 007*	*-577 021 966*
Institutional solutions	2 230 221	-1 513 258	-1 224 761	-2 039 099	-464 333	-407 586	-792 913	792 099	-732 720	-237 532	1 109 535	2 396 074	6 486 038

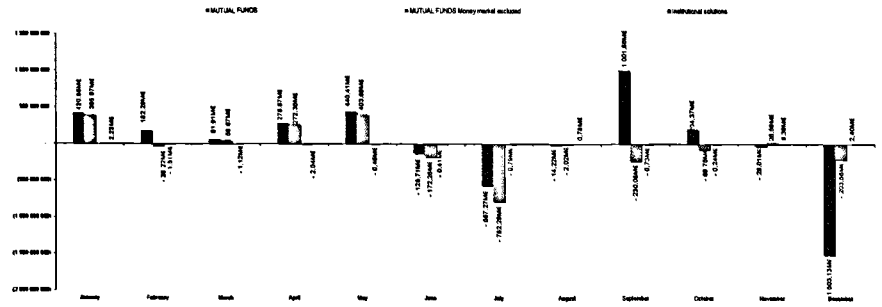

Mutual Funds : French range

Net new Asset 2022	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
Money Market	24 879 396	207 504 580	3 239 307	4 527 148	36 710 596	43 546 449	235 820 211	12 194 971	1 231 738 466	274 119 006	-54 592 102	-1 299 573 736	676 951 680
French range money market excluded	70 186	-1 505 833	-1 492 905	9 363 641	2 287 354	-1 107 196	-2 408 401	-1 662 842	-2 316 826	-417 556	-154 699	-611 538	-4 220 380

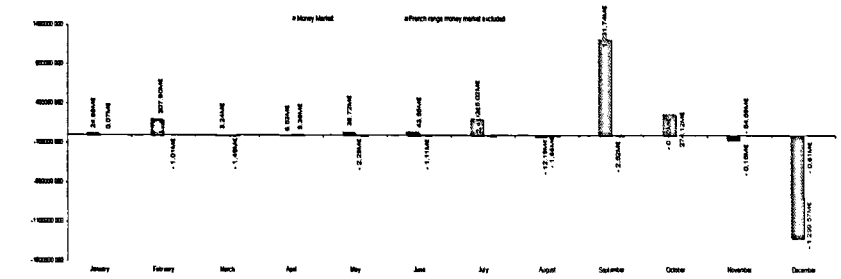

Perspectives 2023

En 2023, AAIS s'attachera à augmenter les actifs sous gestion tout en préservant les niveaux de marge. Cette croissance reposera sur l'adaptation continue des stratégies de gestion disponibles aux besoins des clients et aux conditions de marché, sur la diversification de la clientèle et enfin une couverture géographique plus large pour la distribution. AAIS poursuivra son développement sur le marché des solutions dans le but d'en devenir une référence. Enfin, la mise en œuvre des nouveaux outils et processus sera finalisée tandis que l'adaptation continue aux nouvelles exigences réglementaires se poursuivra.

S'agissant des canaux de distribution, la priorité sera donnée aux réseaux internes (Pays-Bas et Allemagne) et à la poursuite de l'expansion des ventes externes en Europe avec des résultats concrets attendus en Europe du Nord et en Europe du Sud. L'objectif sera également de signer un premier succès dans la promotion de l'offre de Sub-Advisory et d'Outsourced CIO. La promotion des nouveaux services de due diligence numérique, comme premier accès à l'ensemble de ces services, est une opportunité à évaluer et à confirmer du fait de la nécessité de s'organiser pour y parvenir et notamment de renforcer les capacités technico commerciales. AAIS envisagera les moyens de renforcer ses présences locales pour soutenir son ambition de croissance, à commencer par les Pays-Bas.

Les développements de l'environnement de données et des outils de gestion de portefeuille se poursuivront avec notamment le déploiement du module Risk d'Aladdin en remplacement de Risk Metrics de MSCI. Le déménagement dans de nouveaux locaux au troisième trimestre constituera également un changement important, principalement du fait d'une réduction de 50% du nombre de postes de travail et d'un passage à une flexibilité étendue de l'organisation.

La culture, le leadership et la gestion des talents feront également partie de la transformation en tant que pierre angulaire du processus de gestion du changement. La gestion et le développement des personnes sont l'une des initiatives clés dans les années à venir.

Enfin, le plan de recrutement sera mené à bien pour renforcer les équipes existantes et la nouvelle politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, fruit du travail des collaborateurs, sera mise en œuvre et confirmera l'engagement RSE et ESG d'AAIS.

Risques

2. Contrôle des risques opérationnels

L'équipe, constituée d'une personne, est notamment en charge de l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques opérationnels dans son ensemble. A ce titre, afin de maintenir et faire évoluer ce dispositif de contrôle des risques opérationnels tout au long de l'année, l'équipe a été en charge des missions suivantes :

- Élaboration et mise à jour annuelle de la cartographie des risques opérationnels en lien avec la méthodologie du groupe ABN AMRO, sans préjuger de l'indépendance de la société de gestion ;
- Suivi et évolution des indicateurs de risques et tableaux de bord à destination de la Direction Générale de façon mensuel, dans le cadre du dispositif ERM du Groupe ;
- Animation de la collecte et de la gestion de l'ensemble des incidents opérationnels survenus durant l'année 2022 avec l'analyse des dysfonctionnements, et l'évaluation du coût en terme de risque opérationnel ;
- Animation de l'évaluation et du suivi des risques dans le cadre de changement majeur ou d'implémentation de nouveaux outils, dans le cadre du process de « Change Risk Assessment ».

Les pertes opérationnelles sont restées dans les limites du budget prévu en 2022, avec un seul événement représentant l'essentiel du montant des pertes, du fait d'un breach actif résultant d'une opération sur titre menant à la restructuration d'une obligation en prêts, dont la détention n'est pas autorisée pour les fonds OPCVM luxembourgeois. La faible liquidité sur ce type d'instruments a prolongé la résolution de la situation jusqu'en février 2023.

Pour l'année 2023, l'équipe Risque opérationnel continuera à maintenir et à développer son activité :

- Maintenir et renforcer son dispositif de contrôle des risques opérationnels selon les procédures en place ;
- S'assurer de renforcer et d'adapter son dispositif de risques opérationnel en fonction des nouveaux projets et de son activité (délégation, digitalisation, suivi des prestataires externes...) ;
- Continuer à être support aux équipes opérationnelles dans la résolution des incidents opérationnels pouvant survenir ;
- Diffuser et communiquer une culture « risques » au sein d'ABN AMRO Investment Solution ;
- Poursuite de la structuration et renforcement de la gouvernance « Risk Management » en étant support à l'ExCom dans la gestion des risques de la société de gestion, en particulier via une revue complète de la cartographie des risques de l'entité.

La collecte

Mutual Funds : Luxembourg and Dutch range

Net new Asset 2022	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
Luxembourg compartment MMF	391 181 401	10 191 115	138 924 319	262 370 377	405 479 900	-170 406 873	811 589 120	3 815 282	161 868 038	47 242 901	49 842 866	-221 907 151	260 451 525
ABN AMRO FCH	4 795 740	-34 403 575	78 763 823	12 600	-897 624	651 950	31 658 657	-4 179 879	45 696 843	-2 092 788	76 584 131	8 957 683	63 242 061

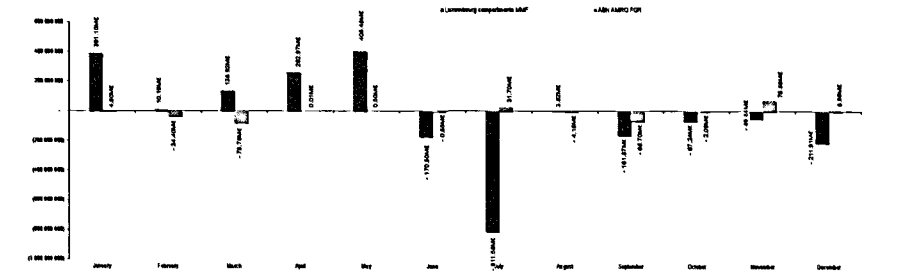

Institutional solutions

Net new Asset 2022	January	February	March	April	May	June	July	August	September	Total
Life Insurance	2 132 519	740 294	488 150	527 858	-21 742	-14 453	1 264 181	116 062	209 702	4 604 454
Dedicated mandates and funds	97 702	-2 253 552	-1 612 911	-2 566 867	-442 591	-393 133	-2 057 095	666 037	-942 422	-1 881 644

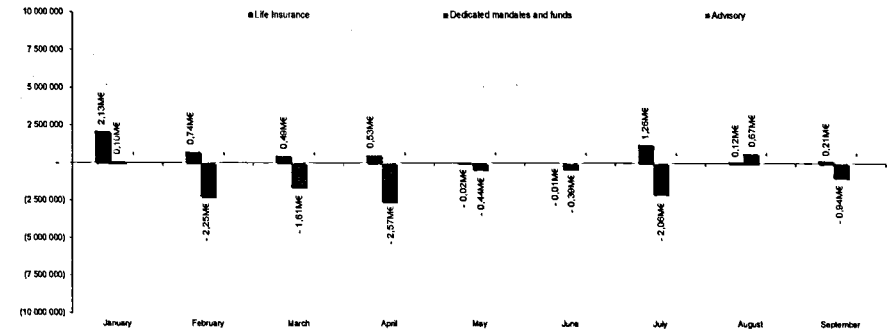

Les résultats financiers

ABN AMRO Investment Solutions	Budget 2022	YTD Cons. December 2022	Ecart YTD-Versus Budget YTD 2022	% Ecart YTD-Versus Budget YTD 2022	YTD Cons. December 2021	Ecart YTD-Versus YTD 2021	% Ecart YTD-Versus YTD 2021
Net management fees	63 920	61 730	-2 190		61 537	193	0%
Net transaction fees funds	0	0			0	0	
Net financial fees	-189	-1 294	-1 106		2 033	-3 328	-164%
INCOME	63 732	60 436	-3 296	-5%	63 571	-3 135	-5%
Staff costs	-18 893	-16 292	2 601	-14%	-17 033	741	-4%
Other expenses	-17 371	-16 545	826	-5%	-16 118	-426	3%
Direct expenses	-36 264	-32 837	3 427	-9%	-33 151	314	-1%
Global costs	-2 343	-2 332	11	0%	-2 491	159	-6%
Other Internal settlements	-3 607	-3 364	242	-7%	-3 346	-18	1%
Indirect expenses	-5 950	-5 697	253	-4%	-5 837	140	-2%
EXPENSES	-42 214	-38 534	3 680	-9%	-38 988	-455	1%
						0	
OPERATING RESULT	21 518	21 902	384	2%	24 583	-2 680	-11%
Efficiency ratio	*66,2%*	*63,8%*			*61,3%*		

(M€)	BUDGET 2022	YTD Cons. December 2022	Ecart YTD-Budget YTD 2022		YTD Cons. December 2021	Ecart YTD-Versus YTD 2021
NNA	3 712	352	- 3 360	(*)	3 193	- 2 841
Market Performance	631	- 3 097	- 3 728	(*)	2 419	- 5 516
AuM & AuA (EoP)	25 416	18 512	- 6 904		21 258	- 2 746
AuM & AuA (Average)	23 325	20 167	- 3 158		20 064	103
Return on assets (bps)	27,3	30,0	2,6		31,7	- 1,7

Source : ABN AMRO Investment Solutions Finance, sur la base des données fournies par la Direction Financière de NOBC.

Les revenus à fin décembre sont en dessous du budget de 3.3 million d'euros.
Cette baisse s'explique par :

- Des « net management fees » de 2.2 millions en dessous du budget. Cela provient essentiellement du niveau d'actifs gérés moyens de 3.2 milliards en dessous du budget consécutif à une décollecte nette de 3.4 milliards et à un effet marché négatif de -3.7 milliards en dessous du budget.
  Par ailleurs, le product mix a également évolué au cours du 2nd semestre (les actions ont diminué au profit des actifs monétaires beaucoup moins rémunérateurs).

- Des financial fees de 1.1 millions en dessous du budget liés aux moins values constatées sur le portefeuille fonds propres AAIS Starter fund, au coût du capital et à des pertes liées aux taux de change.

Par rapport à l'année dernière, les revenus sont inférieurs de 5% (3.1 millions d'euros). Ceci s'explique principalement par la reprise de la provision sur la garantie de chiffres d'affaires Candriam de 2.7 millions d'euros.

Risques

En termes de réalisations, l'année 2022 a été marquée par des difficultés de ressources pour l'équipe de contrôle des risques d'investissement, qui a été affectée de septembre à la fin de l'année par la concomitance de la démission d'un membre du personnel et le congé de maladie du chef de l'équipe, ce qui a conduit à concentrer le membre du personnel restant sur des tâches essentielles pendant l'automne et à reporter un certain nombre de projets.

Dans ce contexte, l'équipe de contrôle des risques d'investissement a concentré son travail sur les sujets suivants :

- Finalisation de la mise en œuvre de l'outil Bloomberg Port pour les analyses de performance, et production effective de rapports mensuels pour tous les produits AAIS, et, d'une manière générale, contribution aux initiatives des équipes d'investissement visant à améliorer les capacités d'analyse de la performance des investissements et de communication aux investisseurs ;
- La resoumission à l'AMF d'un ensemble de rapports AIFM couvrant plusieurs années pour traiter les erreurs repérées dans les rapports produits par le fournisseur d'AAIS ;
- Une refondation du cadre de frais de surperformance d'AAIS, en ligne avec les dernières attentes réglementaires et un objectif d'excellence opérationnelle, avec une mise en œuvre en bonne voie à la fin de 2022 ;
- La mise en œuvre d'Aladdin Risk en tant que principal moteur de risque d'AAIS, dans le prolongement de la migration opérationnelle d'AAIS vers Aladdin en tant que système de gestion de portefeuille, avec la majeure partie des développements achevée à la fin de 2022 et des tests en cours pour une finalisation en temps voulu au premier semestre 2023.

De manière récurrente, l'équipe de contrôle des risques d'investissement :

- Effectue un suivi quotidien des risques de marché, de performance, de liquidité, de crédit et de contrepartie et fait remonter les dépassements de limites de risques d'investissement durs et souples ;
- Participe activement aux comités d'investissement d'AAIS, en fournissant des indicateurs de risque et des analyses de performance, et en apportant un éclairage en support des décisions d'investissement ;
- Prépare des rapports mensuels détaillés sur les risques pour le comité exécutif de l'AAIS et des rapports de synthèse trimestriels/semestriels pour les organes de supervision de l'AAIS ;
- Maintient et améliore en continu les outils de contrôle des risques (y compris RiskMetrics, dédié au suivi quotidien des risques d'investissement) ;
- Produit des rapports réglementaires sur les risques pour l'AMF et la CSSF.

En 2023, l'équipe de contrôle des risques d'investissement continuera à se concentrer sur :

- Finaliser la reconstruction des équipes pour les ramener à des effectifs nominaux ;
- Maintenir le "House in Order" et délivrer un service nominal à la société de gestion : livrer et maintenir le plan de contrôle, traiter les IMAT en attente et les recommandations d'audit, déposer les rapports réglementaires et répondre aux demandes de renseignements des régulateurs en temps et qualité, soutenir les projets clés de l'entreprise pour assurer la prise en compte native des dimensions risque et conformité ;
- Mettre en œuvre des initiatives d'améliorations de processus : fine-tuning ALADDIN, amélioration du suivi de la meilleure exécution, élaboration et industrialisation du cadre de contrôle du risque ESG, enregistrement des conversations Teams ;
- Améliorer le pilotage, l'appropriation et la sensibilisation sur les sujets risques au sein d'AAIS ;
- Assurer l'application des développements réglementaires en cours et nouveaux dans les délais ;
- Améliorer l'efficacité du contrôle des risques, notamment en tirant parti des opportunités offertes par la transformation d'AAIS.

Risques

➢ **faits marquants de l'année 2022**

Le département des risques appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des 3 lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

Sous la supervision du Chief Risk Officer, la fonction de contrôle permanent des risques est assurée par le Risk Controller, et une équipe de trois personnes : deux spécifiquement en charge des risques d'investissement et une en charge des risques opérationnels, pour mener à bien ses missions :

- Mettre en œuvre la politique de gestion des risques ;
- Veiller au respect du système de contrôle des risques de l'OPCVM ;
- Conseiller le Conseil de Surveillance sur la définition du profil de risque de chaque OPCVM ou FIA géré ;
- Rendre compte au Conseil de Surveillance sur l'application de la politique de gestion des risques de la société;
- Rendre compte à la direction du niveau de risque encouru par chaque OPCVM et FIA géré, et de tout dépassement actuel ou prévisible, afin de prendre toutes les mesures appropriées.

1. Contrôle des risques d'investissement

Du point de vue du risque d'investissement, l'année 2022 a été marquée par :

- **Risque de marché / Risque de liquidité :**
  - L'année 2022 n'a pas présenté d'évènement significatif en termes de risques de marché et de liquidité, avec seulement (i) une légère détérioration des liquidités des obligations et actions des marchés émergents, qui n'a pas eu d'impact au niveau des fonds, et (ii) des impacts mineurs de la situation en Ukraine et de la fermeture des marchés russes aux institutions financières étrangères en particulier, suivis de près tout au long de l'année, sans effet matériel sur les fonds émergents d'AAIS.
  - Les demandes d'allocation des investisseurs d'AAIS, et notamment la réduction de l'exposition aux actifs risqués, ainsi que l'impact des règles fiscales néerlandaises sur les fonds monétaires ont déclenché des rachats substantiels qui ont pu être satisfaits sans impact significatif des coûts de transaction sur les valeurs de parts.

- **Risque de valorisation :**
  - Le risque de valorisation a été un facteur de risque notable en 2022, notamment en raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie, qui a conduit à une suspension de la cotation des titres russes en mars 2022, après une chute des valorisations au cours des premiers mois de l'année. AAIS a fait face à cette situation conformément aux pratiques du marché, notamment en continuant à surveiller la situation tout au long de l'année et en procédant à des ajustements dûment approuvés de sa politique de tarification.

- **Suivi et analyse des performances :**
  - La plupart des fonds d'AAIS ont affiché une sous-performance globale du 4ème trimestre 2021 au 3ème trimestre 2022, notamment pour les actions mondiales, les obligations des marchés émergents et les stratégies multi-actifs, impactées par les performances négatives d'un large éventail de fonds sous-jacents, qui ont été dans une large mesure inversées au 4ème trimestre 2022, la tendance positive se poursuivant en 2023.
  - Globalement, la performance des fonds AAIS a été affectée par une sous-exposition globale au secteur de l'énergie, le positionnement de ses fonds thématiques sur des thèmes qui n'ont pas bien performé en 2022, combinés à certains choix plus spécifiques (sélection de titres dans le secteur de la santé, surpondération initiale de la dette ukrainienne dans certains fonds, ou exposition aux obligations immobilières chinoises).
  - Sur une note positive, les fonds "value" ont bénéficié de leur exposition spécifique au secteur de l'énergie, et les fonds AAIS ont globalement bénéficié de leur sous-exposition à GAFAM et au secteur technologique dans son ensemble, ainsi que de choix plus spécifiques dans les secteurs de la finance et de la santé.

Les résultats financiers

Dépenses

Par rapport au budget 2022 : les dépenses sont inférieures de 3.7 millions d'euros.

Les frais de personnel (y compris les bonus) sont au dessus du budget de 2.6 millions d'euros.

Les salaires fixes sont en dessous du budget car les recrutements prévus en 2022 n'ont pas tous été réalisés. En effet les ETP à fin décembre sont de 80 au lieu de 91 budgétés (y compris les 5 ETP sales) soit un décalage de 11 ETP.

Les autres dépenses directes : sont inférieures de -€0,8 million par rapport au budget et concernent essentiellement les coûts de projet (les frais de consultants vont essentiellement ont eu lieu au 1er semestre 2022 avant le go live des nouveaux outils).

Les dépenses indirectes sont inférieures de 0.3 millions d'euros comparé au budget. Cela est principalement dû aux SLA (le montant des SLA budgétisé pour 2022 était le montant payé en 2020).

Par rapport à l'année dernière, les dépenses ont diminué de 1% (soit 0.5 millions d'euros) . Cela s'explique principalement par :

- - 0,7 million d'euros sur les frais de personnel.
- +0,4 million d'euros d'autres dépenses directes . La baisse des coûts de consultants a été compensée par la hausse des coûts des bases de données souscrites pour alimenter les nouveaux outils. Les amortissement liés au projet Deeligenz et les frais de déplacement ont quant à eux augmenté respecstivement de €0.5million et de €0.3 million .
- -0.2 million sur les SLA NOBC

Les performances d'investissement – décembre 2022

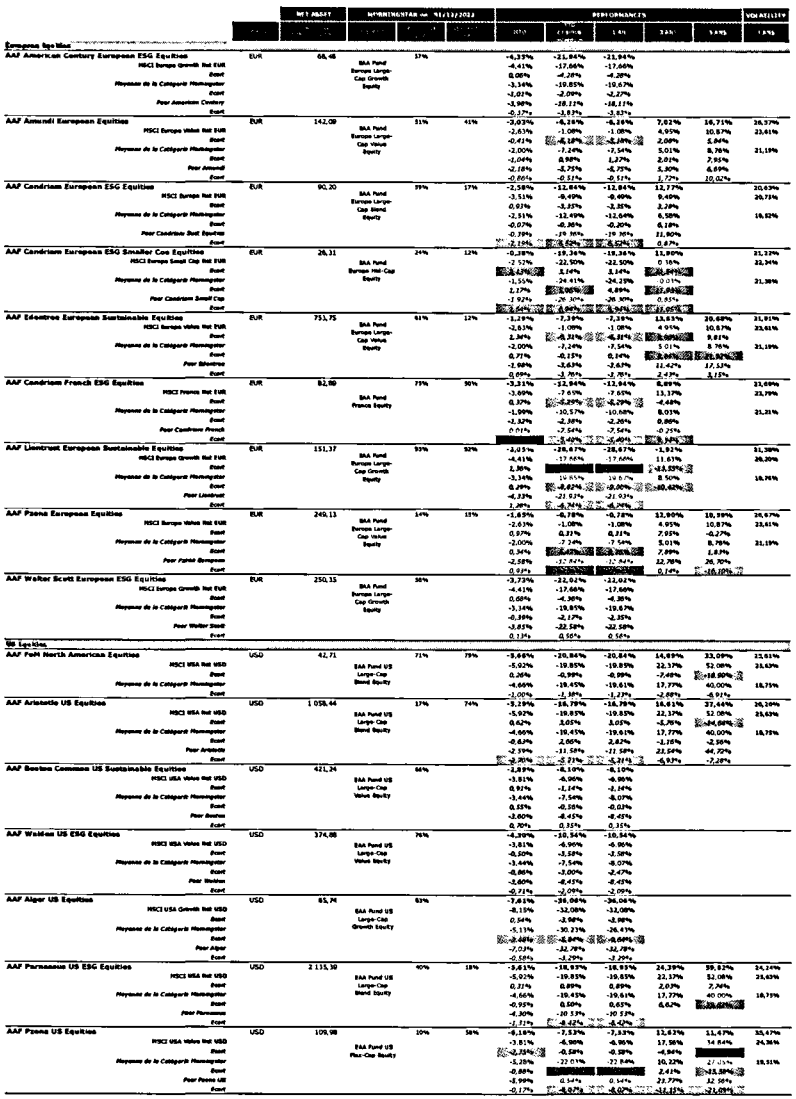

Compliance et contrôle interne

Conformité

L'équipe de Conformité et Contrôle Interne appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des 3 lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

Sous la supervision du Chief Risk Officer, la fonction Conformité et Contrôle Interne est assurée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (" RCCI ") assisté d'une équipe de 3 personnes en charge de l'exécution de ses différentes missions :

- Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de conformité ;
- Conseiller et assister la direction générale et le personnel dans leurs missions quotidiennes pour la société de gestion, dans le respect de leurs obligations professionnelles.

L'année 2022 a été marquée par des contraintes de ressources au sein de l'équipe, avec le départ du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI), en sus d'un autre poste vacant suite à un départ à la retraite fin 2021, l'intérim étant assuré par le Chief Risk Officer. L'équipe a retrouvé sa taille nominale en octobre 2022 après l'arrivée du RCCI et d'un membre senior de l'équipe Conformité en septembre 2022. Dans l'intervalle, la situation a été réglée en faisant appel à des consultants externes pour soutenir les domaines du conseil et du contrôle interne.

Il n'y a pas eu d'incident majeur de conformité à remonter en 2022.

En 2022, en parallèle, l'équipe Conformité et Contrôle Interne a concentré ses efforts sur les points suivants :

- Soutenir les équipes opérationnelles (dans son rôle de conseil) sur les différents projets réglementaires (Sustainable Finance Disclosure Regulation, exercices « Global Standards » groupes sur la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, EMIR ainsi que la gestion des risques liés aux fonctions déléguées) et contribuer aux tâches d'accompagnement de leur mise en œuvre ;
- Soutenir les équipes opérationnelles de la première ligne de défense dans la réalisation du plan de contrôle formel (monitoring) et contrôler l'efficacité de cette dernière en sa qualité de deuxième ligne de défense - y compris le support sur l'outil AGRC ("ABN AMRO Governance Risk and Control") soutenant le plan de contrôle ;
- Assurer le contrôle en tant que première ligne sur des sujets de conformité spécifiques tels que l'abus de marché ;
- Préparer, gérer et répondre aux demandes des régulateurs dans le cadre de leurs missions de suivi et de contrôle de l'activité de la société de gestion et de ses fonds - tous les rapports réglementaires déposés par la Conformité l'ont été dans les délais impartis au cours de l'année.

En 2023, le département " Conformité et contrôle interne " poursuivra ses activités :

- ses missions essentielles, définies réglementairement, de conseil et de contrôle de second niveau ;
- ses efforts pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles réglementations, en particulier EMIR Refit et les nouvelles exigences en matière de gestion du risque de liquidité ;
- son soutien continu au Comité exécutif et aux membres du personnel dans le cadre des processus réglementaires nouvellement mis à jour ou créés ;
- la formation du personnel sur les questions de réglementation ou de conformité ;
- le soutien à toutes les équipes de l'AAIS dans la mise en œuvre de divers plans d'action axés sur la conformité.

LES MARCHES - PERSPECTIVES

Perspectives

Nous anticipons une récession modérée en 2023 mais celle-ci est déjà bien intégrée par les économistes et les investisseurs. L'inflation globale devrait ralentir significativement tandis que les taux d'intérêt des banques centrales atteindront leur pic dans le cycle actuel. 2023 peut être une année de transition vers plus de désinflation et une baisse des taux d'intérêt avant d'observer une certaine reprise de l'activité.

Nous sommes confiants pour les actifs risqués en 2023 mais nous restons prudents quant au risque de baisse des bénéfices. Ainsi, nous préférons rester neutres sur les actions, les investisseurs étant déjà très pessimistes sur l'inflation et la récession à venir probablement limitée. Le style value pourrait continuer de surperformer si une récession sévère est évitée et si les taux d'intérêt se normalisent doucement. Les investisseurs devraient continuer de rééquilibrer leurs portefeuilles alors que les biais de styles et sectoriels sont encore très présents, particulièrement dans les portefeuilles ESG. Des taux d'intérêt plus élevés peuvent aider les investisseurs dans leur recherche de sources de diversification.

Les performances d'investissement

		NET ASSET	MORNINGSTAR on 31/12/2022			PERFORMANCES					VOLATILITY
	Currency		CATEGORY			YTD				5 YRS	5 YRS
Emerging/Asia Equities											
AAF FoM Emerging Market Equities	EUR	55,33		43%	25%	-6,97%	-15,43%	-15,43%	-0,87%	4,38%	20,01%
MSCI Emerging Markets NR EUR			EAA Fund Global Emerging Markets Equity			-4,88%	-14,85%	-14,85%	-3,10%	4,98%	19,40%
Ecart						-0,09%	-0,58%	-0,58%	2,23%	-0,50%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-4,26%	-16,61%	-16,64%	-5,87%	-0,16%	17,15%
Ecart						-0,71%	1,17%	1,21%	5,00%	4,54%	
AAF M&G Emerging Market Equities	USD	120,15		2%	9%	0,01%	-7,34%	-7,34%	-0,25%	3,23%	20,82%
MSCI Emerging Market Value Net USD			EAA Fund Global Emerging Markets Equity			-1,53%	-15,83%	-15,83%	-7,67%	-7,72%	18,97%
Ecart						1,53%	8,49%	8,49%	7,42%	10,95%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-0,76%	-21,74%	-21,77%	-10,50%	-11,27%	17,15%
Ecart						0,77%	14,40%	14,43%	10,25%	14,49%	
Peer MG						-2,51%	-19,50%	-19,50%	-2,99%	-7,08%	
Ecart						2,52%	12,16%	12,16%	2,74%	10,31%	
AAF Numeric Emerging Market Equities	USD	83,37		28%	16%	-2,51%	-19,58%	-19,58%	-3,21%	-7,10%	20,22%
MSCI Emerging Market Net USD			EAA Fund Global Emerging Markets Equity			-1,41%	-20,09%	-20,09%	-7,87%	-6,79%	20,19%
Ecart						-1,11%	0,51%	0,51%	4,56%	-0,31%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-0,76%	-21,74%	-21,77%	-10,50%	-11,27%	17,15%
Ecart						-1,75%	2,15%	2,19%	7,29%	3,97%	
Peer Numeric						-1,53%	-20,74%	-20,74%	-7,71%	-8,04%	
Ecart						-0,99%	1,16%	1,16%	4,41%	0,75%	
AAF Sands Emerging Market Equities	USD	127,70		99%		-1,99%	-35,10%	-35,10%			
MSCI Emerging Market Growth Net USD			EAA Fund Global Emerging Markets Equity			-1,30%	-23,96%	-23,96%			
Ecart						-0,69%					
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-0,76%	-21,74%	-21,77%			
Ecart						-1,23%					
Peer Sands						-2,30%	-29,05%	-29,05%			
Ecart						0,31%	-6,05%	-6,05%			
AAF FoM Pacific Equities	USD	138,36		65%	60%	-0,21%	-21,70%	-21,70%	-6,05%	-7,86%	18,14%
MSCI AC Net Asia Pacific NR USD			EAA Fund Asia-Pacific Equity			-0,25%	-17,22%	-17,22%	-2,36%	0,79%	17,86%
Ecart						0,04%	-4,48%	-4,48%	-3,69%	-8,65%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						0,18%	-19,38%	-19,27%	-5,30%	-6,99%	14,64%
Ecart						-0,39%	-2,33%	-2,43%	-0,75%	-0,88%	
PGR + Global Equities											
AA Pictet Global Environmental Opportunities	EUR	102,04		77%		-7,58%	-20,65%	-20,65%			
MSCI World TR Net EUR			EAA Fund Sector Equity Ecology			-7,62%	-12,78%	-12,78%			
Ecart						0,04%	-7,87%	-7,87%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-5,73%	-17,19%	-17,19%			
Ecart						-1,86%	-3,46%	-3,46%			
Peer Pictet						-5,13%	-17,94%	-17,94%			
Ecart						-2,45%	-2,71%	-2,71%			
AA Aegon Global Impact Equities	EUR	147,67		13%		-6,27%	-11,88%	-11,88%			
MSCI World TR Net EUR			EAA Fund Global Large-Cap Blend Equity			-7,62%	-12,78%	-12,78%			
Ecart						1,35%	0,89%	0,89%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-5,69%	-14,04%	-14,04%			
Ecart						-0,66%	2,16%	2,16%			
AA BNP Paribas Disruptive Technology Equities	EUR	91,87		28%		-11,13%	-27,01%	-27,01%			
MSCI World TR Net EUR			EAA Fund Sector Equity Technology			-7,62%	-12,78%	-12,78%			
Ecart						-3,47%	-14,23%	-14,23%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-8,47%	-32,04%	-32,28%			
Ecart						2,66%	5,03%	5,27%			
Peer BNP						-8,51%	-36,34%	-36,34%			
Ecart						2,61%	9,33%	9,33%			
AA Robeco Global Consumer Trends Equities	EUR	76,05		92%		-8,70%	-32,72%	-32,72%			
MSCI AC World Index Net EUR			EAA Fund Sector Equity Consumer Goods & Services			-7,32%	-13,01%	-13,01%			
Ecart						-1,38%	-19,71%	-19,71%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-5,70%	-18,93%	-18,84%			
Ecart						-3,00%	-13,79%	-13,88%			
Peer Robeco Consumer						-6,47%	-27,15%	-27,15%			
Ecart						-2,24%	-5,58%	-5,58%			
AAF Private Portfolio Equities	EUR	109,82		33%	64%	-5,33%	-14,78%	-14,78%			
50% MSCI Europe + 40% MSCI World Ex Europe + 10% MSCI Emerging Market			EAA Fund Global Large-Cap Blend Equity			-5,64%	-10,99%	-10,99%			
Ecart						0,32%	-3,79%	-3,79%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-5,60%	-14,04%	-14,04%			
Ecart						0,28%	-0,73%	-0,73%			
AAF Candriam Global Dividend Equities	EUR	27,85		95%	18%	-6,66%	-14,54%	-14,54%	22,32%		19,83%
MSCI AC World Index Net EUR			EAA Fund Global Equity Income			-7,32%	-13,01%	-13,01%	18,32%		4,67%
Ecart						0,66%	-1,53%	-1,53%	4,00%		
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-4,30%	-5,94%	-5,99%	13,98%		16,07%
Ecart						-2,36%	-8,60%	-8,55%	8,34%		
Peer Candriam Global Dividend						-4,10%	-4,69%	-4,69%	23,24%		
Ecart						-2,56%	-9,85%	-9,85%	-0,92%		
AAF Candriam Total Return Global Equities	EUR	38,12		42%	34%	-3,76%	-10,76%	-10,76%	2,28%	7,04%	10,73%
50% MSCI World Index Net EUR + 25% BofA ML 1-10y Euro Govt + 25% Ecnx Cpo			EAA Fund EUR Flexible Allocation - Global			-4,42%	-9,06%	-9,06%	8,55%	22,50%	2,03%
Ecart						0,66%	-1,71%	-1,71%	-6,27%	-15,46%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,42%	-12,05%	-12,25%	-1,88%	0,33%	10,05%
Ecart						-1,34%	1,29%	1,49%	4,15%	6,71%	
AAF Global ESG Equities	EUR	425,05		68%	31%	-7,37%	-15,68%	-15,68%	19,66%	49,62%	20,68%
MSCI World TR Net EUR			EAA Fund Global Large-Cap Blend Equity			-7,62%	-12,78%	-12,78%	21,36%	51,56%	21,01%
Ecart						0,25%	-2,90%	-2,90%	-2,09%	-2,14%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-5,60%	-14,04%	-14,04%	12,88%	31,05%	16,78%
Ecart						-1,76%	-1,64%	-1,64%	6,58%	18,37%	
AAF Liontrust Global Impact Equities	EUR	85,90		86%		-5,13%	-29,58%	-29,58%			
MSCI World TR Net EUR			EAA Fund Global Large-Cap Growth Equity			-7,62%	-12,78%	-12,78%			
Ecart						2,49%	-16,80%	-16,80%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-6,07%	-22,27%	-21,87%			
Ecart						0,94%	-7,30%	-7,71%			
Peer Liontrust Global						-5,91%	-21,79%	-21,79%			
Ecart						0,79%	-7,79%	-7,79%			

Les performances d'investissement

		NET ASSET	MORNINGSTAR au 31/12/2022			PERFORMANCES					VOLATILITY
			CATEGORIE	PERCENTILE 1 AN	PERCENTILE 3 ANS	MTD	YTD	1 AN	3 ANS	5 ANS	3 ANS
Euro Government Bonds											
AAF Blackrock Euro Government ESG Bonds	EUR	1 176,72		22%	19%	-2,31%	-11,46%	-11,46%	-11,20%	-8,01%	3,83%
BofA Merrill Lynch 1-10y Euro Govt Index			EAA Fund EUR Government Bond			-2,42%	-11,72%	-11,72%	-11,32%	-8,11%	3,87%
Ecart						0,12%	0,26%	0,26%	0,11%	0,11%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-3,26%	-15,34%	-15,64%	-15,40%	-11,32%	5,67%
Ecart						0,95%	3,88%	3,88%	4,20%	3,32%	
Peer Blackrock						-2,49%	-14,70%	-14,70%	-16,67%	-16,67%	
Ecart						0,19%	3,24%	3,24%	5,46%	8,66%	
Euro Corporate Bonds											
AAF FoM Euro Corporate Bonds	EUR	109,16		40%	26%	-1,40%	-13,41%	-13,41%	-11,48%	-8,78%	4,13%
Stoxx Euro Corporate Overall			EAA Fund EUR Corporate Bond			-1,75%	-14,17%	-14,17%	-12,78%	-9,49%	4,25%
Ecart						0,35%	0,77%	0,77%	1,30%	1,71%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,36%	-13,25%	-13,17%	-12,17%	-9,40%	6,99%
Ecart						-0,04%	-0,16%	-0,24%	0,69%	2,63%	
AAF FoM Euro Corporate Bonds Duration	EUR	1,44	EAA Fund Other Bond			1,09%	-2,53%	-2,53%	-1,37%	0,36%	2,69%
BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index Duration Hedged						0,21%	-3,17%	-3,17%	-2,46%	-1,53%	2,72%
Ecart						0,89%	0,64%	0,64%	1,09%	1,89%	
AAF Insight Euro ESG Corporate Bonds	EUR	462,87		61%	51%	-1,37%	-14,10%	-14,10%	-12,89%	-8,15%	4,30%
Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Unhedged			EAA Fund EUR Corporate Bond			-1,77%	-13,65%	-13,65%	-12,11%	-7,79%	4,13%
Ecart						0,40%	-0,45%	-0,45%	-0,58%	-0,36%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,36%	-13,25%	-13,17%	-12,17%	-9,40%	6,99%
Ecart						-0,01%	-0,85%	-0,93%	-0,53%	1,25%	
Peer Insight Euro Corp						-1,70%	-13,73%	-13,73%	-11,70%	-8,64%	
Ecart						0,33%	-0,36%	-0,36%	-1,00%	-1,51%	
AAF Insight Euro ESG Corporate Bonds Duration Hedged	EUR	3,47	EAA Fund Other Bond			1,10%	-3,44%	-3,44%			
BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index Duration Hedged						0,21%	-3,17%	-3,17%			
Ecart						0,89%	-0,27%	-0,27%			
AAF Kempen Euro Corporate Bonds	EUR	150,40		51%	31%	-1,70%	-13,73%	-13,73%	-11,69%	-8,63%	4,27%
Stoxx Euro Corporate Overall			EAA Fund EUR Corporate Bond			-1,75%	-14,17%	-14,17%	-12,78%	-9,49%	4,25%
Ecart						0,05%	0,44%	0,44%	1,09%	1,85%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,36%	-13,25%	-13,17%	-12,17%	-9,40%	6,99%
Ecart						-0,34%	-0,48%	-0,58%	0,47%	2,77%	
Peer Kempen Euro Corp						-1,12%	-12,48%	-12,48%	-9,49%	-3,68%	
Ecart						-0,58%	-1,25%	-1,25%	-2,20%	-2,95%	
AAF Kempen Euro Corporate Bonds Duration	EUR	0,33		2%	2%	0,81%	-3,23%	-3,23%	-1,38%	0,38%	2,69%
BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index Duration Hedged			EAA Fund EUR Corporate Bond			0,21%	-3,17%	-3,17%	-2,46%	-1,53%	2,72%
Ecart						0,30%	-0,07%	-0,07%	1,08%	2,11%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,36%	-13,25%	-13,17%	-12,17%	-9,40%	6,99%
Ecart						-0,55%	-3,30%	-3,40%	-3,84%	-3,90%	
AAF Schroder Euro Corporate ESG Bonds	EUR	417,46		24%	15%	-1,12%	-12,52%	-12,52%	-8,08%	-5,83%	4,03%
Stoxx Euro Corporate Overall			EAA Fund EUR Corporate Bond			-1,75%	-14,17%	-14,17%	-12,78%	-9,49%	4,25%
Ecart						0,63%	1,65%	1,65%	3,10%	4,58%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,36%	-13,25%	-13,17%	-12,17%	-9,40%	6,99%
Ecart						0,24%	0,73%	0,65%	2,49%	3,47%	
Peer Schroder Euro Corp						-1,56%	-14,02%	-14,02%	-11,82%	-7,33%	
Ecart						0,43%	1,49%	1,49%	2,14%	3,40%	
AAF Schroder Euro Corporate ESG Bonds Duration Hedged	EUR	2,50		1%	1%	1,40%	-1,93%	-1,93%	0,80%	2,89%	2,94%
BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index Duration Hedged			EAA Fund EUR Corporate Bond			0,21%	-3,17%	-3,17%	-2,46%	-1,53%	2,72%
Ecart						1,19%	1,23%	1,23%	3,26%	4,41%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,36%	-13,25%	-13,17%	-12,17%	-9,40%	6,99%
Ecart						2,76%	11,32%	11,40%	15,04%	18,29%	
Aggregate Bonds											
AAF Portfolio High Quality Impact Bonds	EUR	174,04		53%		-1,88%	-13,07%	-13,07%			
Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-10 Years Index			EAA Fund EUR Diversified Bond			-2,21%	-12,06%	-12,06%			
Ecart						0,33%	-1,02%	-1,02%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,81%	-12,53%	-12,55%			
Ecart						-0,07%	-0,54%	-0,52%			
AAF BlueBay Euro Aggregate ESG Bonds	EUR	575,95		37%		-1,76%	-11,13%	-11,13%			
Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-10y			EAA Fund EUR Diversified Bond			-2,21%	-12,06%	-12,06%			
Ecart						0,45%	0,93%	0,93%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,81%	-12,53%	-12,55%			
Ecart						0,05%	1,41%	1,42%			
Peer Blueboy						-1,72%	-11,58%	-11,58%			
Ecart						-0,04%	0,44%	0,44%			
AAF Insight Euro Aggregate Bonds	EUR	125,51		45%		-1,34%	-11,98%	-11,98%			
Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-10y			EAA Fund EUR Diversified Bond			-2,21%	-12,06%	-12,06%			
Ecart						0,87%	0,08%	0,08%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,81%	-12,53%	-12,55%			
Ecart						0,28%	0,55%	0,57%			
Peer Insight Euro Aggregate						-1,98%	-12,36%	-12,36%			
Ecart						0,44%	0,38%	0,37%			
Flexible Bonds											
AAF FoM Flexible Bonds	USD	953,15		64%	62%	1,03%	-14,31%	-14,31%	-9,08%	-6,07%	7,39%
50% ICE BofA Global High Yield USD Hedged + 25% JPM EMBI Global Composite + 25% JPM CEMBI Broad Composite			EAA Fund Global Flexible Bond			0,46%	-12,86%	-12,86%	-5,89%	1,37%	6,57%
Ecart						0,57%	-1,45%	-1,45%	-3,81%	-2,04%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						1,57%	-11,52%	-11,56%	-7,74%	-7,22%	6,17%
Ecart						-0,54%	-2,78%	-2,74%	-1,96%	6,55%	
AAF Candriam Global ESG High Yield Bonds	EUR	596,33		23%		-0,37%	-10,17%	-10,17%			
Bloomberg Barclays Global High Yield Ex Hedged			EAA Fund Global High Yield Bond - EUR Hedged			-0,45%	-12,97%	-12,97%			
Ecart						0,08%	2,81%	2,81%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-0,37%	-11,85%	-11,84%			
Ecart						0,00%	1,66%	1,67%			
Peer Candriam Global Sust HY						-0,69%	-9,71%	-9,71%			
Ecart						0,32%	-0,45%	-0,45%			
AAF Candriam Emerging Markets ESG Bonds	USD	842,27		17%		1,33%	-11,77%	-11,77%			
50% JPM EMBI Global Composite + 50% JPM CEMBI Broad Composite			EAA Fund Global Emerging Markets Bond			0,93%	-15,03%	-15,03%			
Ecart						0,39%	3,26%	3,26%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						1,24%	-16,06%	-16,11%			
Ecart						0,08%	4,29%	4,34%			
Peer Candriam EM						2,40%	-14,67%	-14,67%			
Ecart						-0,08%	2,89%	2,89%			
AAF Baring Emerging Markets Bonds	EUR	85,93		87%		1,91%	-21,53%	-21,53%			
50% JPM EMBI Global Composite + 50% JPM CEMBI Broad Composite			EAA Fund Global Emerging Markets Bond - EUR Based			0,57%	-17,28%	-17,28%			
Ecart						1,34%	-4,28%	-4,28%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						0,44%	-17,10%	-17,21%			
Ecart						1,47%	-4,39%	-4,32%			
Peer Baring EM						0,60%	-17,97%	-17,97%			
Ecart						1,31%	-3,57%	-3,57%			

LES MARCHES EN 2022

2022 a été une année compliquée pour les actifs risqués. Toutes les classes d'actifs, à l'exception des matières premières, ont terminé l'année avec une performance négative, effaçant tous bénéfices de diversification. La recalibration des politiques monétaires face à une inflation fulgurante a été le principal facteur de la correction. L'explosion des taux d'intérêt depuis de très bas niveaux a ainsi causé un ajustement des valorisations.

Alors que l'inflation a rapidement atteint des records, les banques centrales ont réagi en conséquence avec une série de remontées des taux. La Banque d'Angleterre a été la première à intervenir, augmentant son taux directeur huit fois en 2022 à 3,5%. La Réserve Fédérale a relevé son taux de référence de 0,25% en mars à 4,5% en décembre tout en annonçant un plan de réduction de son bilan. La Banque Centrale Européenne a augmenté ses trois principaux taux de 50pbs quatre fois en 2022, mettant un terme à l'existence des taux d'intérêt nominaux négatifs. Les taux souverains ont suivi avec le taux 10 ans du trésor américain et le taux 10 ans allemand passant respectivement de 1,51% à 3,87% et de -0,17% à 2,57%. Néanmoins, malgré cette forte hausse, les taux d'intérêt réels sont restés négatifs.

2022 a aussi été l'année du renforcement des tensions géopolitiques avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février, ranimant la guerre en Europe. L'OTAN et ses alliés ont répondu avec de lourdes sanctions visant à limiter les principales sources de financement de la Russie. Les alliés de l'Ukraine ont décidé d'exclure le pays du système de messagerie SWIFT et de geler les réserves de sa banque centrale tandis que la Russie a riposté avec l'arrêt de ses exportations d'hydrocarbures en Europe. La fin des exportations de gaz vers l'Europe a déclenché une crise énergétique, accélérant d'autant plus l'inflation. Les pays européens ont réussi à atteindre les capacités maximales de leurs réserves avant l'arrêt complet des gazoducs Nord Stream, évitant ainsi des coupures durant l'hiver et des restrictions de consommation d'électricité. Les prix de l'électricité comme ceux du gaz et du pétrole ont bondi avant de se normaliser.

Avec le resserrement des conditions financières décidé par les banques centrales et l'érosion du pouvoir d'achat sous l'effet de l'inflation, l'activité économique a commencé à montrer certains signes d'une récession proche. Les indicateurs avancés et les enquêtes de confiance sont entrés en territoire de contraction alors que la consommation et la production ont ralenti. Aux USA, le marché du travail est resté solide avec notamment d'importantes hausses salariales pour les personnes changeant d'emploi. Les résultats des entreprises ont aussi montré une certaine résilience, avec de solides marges bénéficiaires. Elles ont réussi à répercuter la hausse des coûts de leurs intrants sur le consommateur. Le FMI estime que le PIB mondial a progressé de 3,2% cette année, ralentissant après le rebond post-covid de 2021.

Dans les pays développés, les actions ont souffert de la hausse des taux d'intérêt conjuguée aux anticipations de récession. Le S&P 500 a baissé de 18,3% et le Nasdaq a chuté de 32,9% alors que les actions technologiques sont restées particulièrement sensibles aux hausses des taux. Moins exposé au secteur informatique, la perte a été plus limitée pour l'Euro Stoxx : -8,7%. A l'inverse, le secteur de l'énergie a fortement surperformé. La hausse des taux américains a également entraîné un renforcement du dollar, un facteur négatif pour les pays émergents. Le gouvernement chinois a été confronté à des troubles sociaux et économiques suite à sa politique « zéro-covid » l'obligeant à prendre des mesures d'assouplissement des restrictions tandis que la consolidation du pouvoir de Xi Jinping a effrayé les investisseurs. Ainsi, les actions chinoises ont chuté de 21,8 % sur l'année. Malgré la forte correction du marché, la volatilité des actions est restée proche de sa moyenne historique. En parallèle, la volatilité des obligations a atteint un niveau record.

Marketing et développement commercial

2022 est une année positive en termes de chiffres malgré d'importants rachats sur le marché. Tenant compte des conditions de marché, les risques liés aux portefeuilles ont été réduits entraînant une baisse des actions et des fonds multi-assets.

La Third-party distribution affiche un chiffre d'affaires net de 281 millions d'euros, à contre courant de la tendance du marché, avec une présence accrue sur le marché français Tier 2. Elle a en outre pour objectif de développer les relations existantes avec les institutions transfrontalières et d'accroître sa présence sur le marché allemand grâce à une connectivité plus poussée des plateformes locales.

2022 a en outre été une année record en termes de nombre d'appels d'offres et le pipeline a continué de se développer malgré les conditions du marché.

En termes de marketing, AAIS a changé d'agence de relations publiques et poursuit son objectif d'une plus grande visibilité sur le marché grâce à une présence accrue dans les médias et une participation active dans divers forums (Fund Forum – Citywire). Deux campagnes sur les « Originaux ESG » ont été réalisées en coopération avec Citywire.

Les Performances d'investissement

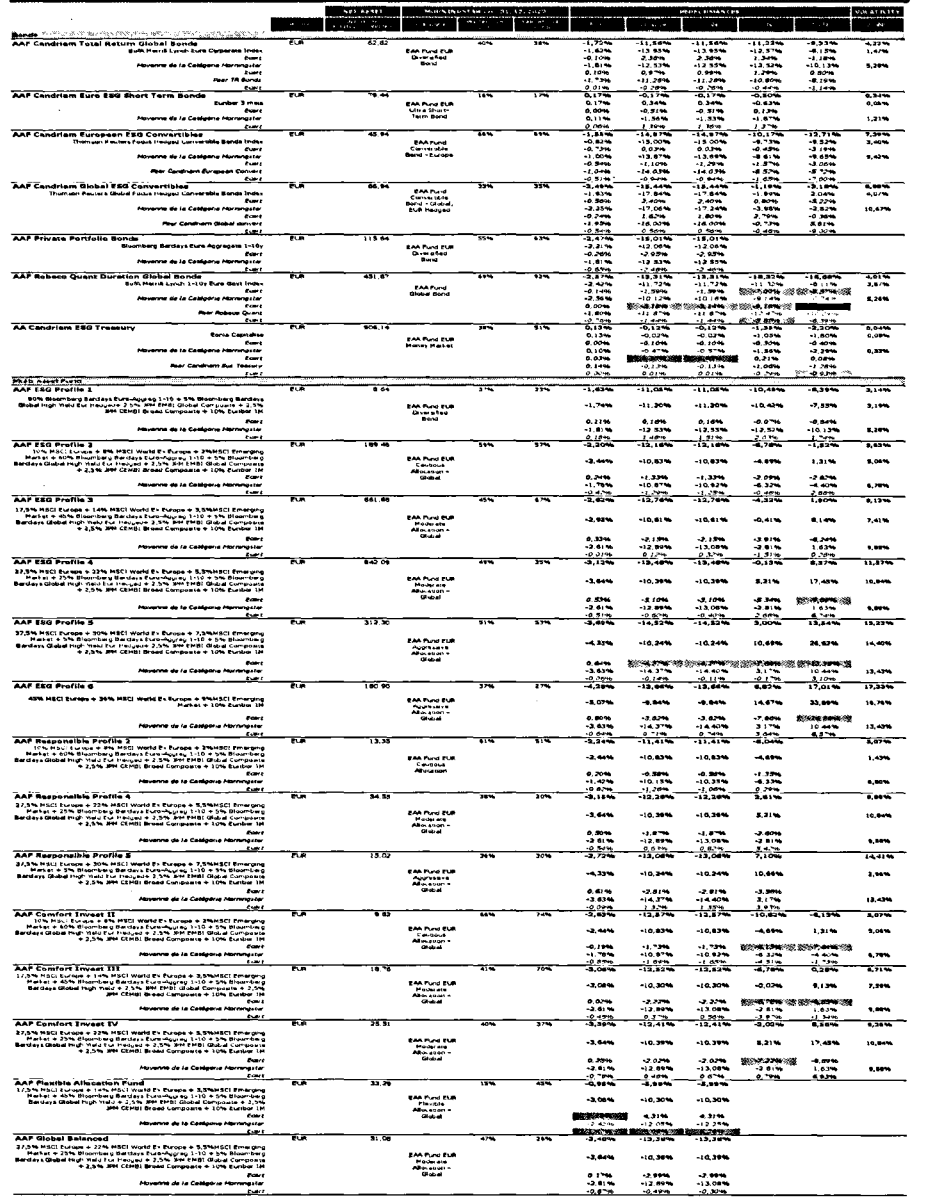

Les Performances d'investissement

	KEY ARSIT	MORNINGSTAR on 31/12/2022			PERFORMANCES					VOLATILITY
					YTD	3M SPLIT	1 M	3 M	5 M	3 M
Verzekeringsfonds										
AAF Verzekering Zeer Defensief	EUR	4,84		42%	32%	-1,27%	-11,78%	-11,78%	-13,01%	-12,41%	5,37%
60% Bloomberg Barclays Euro Aggreg 1 10 + 5% Bloomberg Barclays Global High Yield Bar Hedged + 2 1% JPM EMBI Global Composite + 2,1% JPM CEMBI Broad Composite + 10% Barclays 1M			BAA Fund EUR Diversified Bond			-1,74%	-11,20%	-11,20%	-10,42%	-7,35%	3,19%
Ecart						0,48%	-0,58%	-0,58%	-2,59%	-4,96%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-3,81%	-12,33%	-12,33%	-12,52%	-10,13%	5,26%
Ecart						0,54%	0,75%	0,77%	0,48%	-2,28%	
AAF Verzekering Defensief	EUR	16,71		62%	72%	-1,99%	-12,21%	-12,21%	-7,94%	-5,90%	8,19%
10% MSCI Europe + 5% MSCI World Ex Europe + 3%MSCI Emerging Market + 50% Bloomberg Barclays Euro Aggreg 1 10 + 5% Bloomberg Barclays Global High Yield Bar Hedged + 2 9% JPM EMBI Global Composite + 2,1% JPM CEMBI Broad Composite + 10% Barclays 1M			BAA Fund EUR Cautious Allocation - Global			-2,44%	-10,83%	-10,83%	-4,69%	1,31%	5,06%
Ecart						0,45%	-1,37%	-1,37%	-3,26%	-4,61%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-1,78%	-10,87%	-10,92%	-6,32%	-4,40%	6,78%
Ecart						-0,21%	-1,33%	-1,29%	-1,61%	-1,70%	
AAF Verzekering Matig Defensief	EUR	146,50		40%	63%	-2,84%	-13,33%	-13,33%	-4,13%	2,94%	7,41%
17,5% MSCI Europe + 14% MSCI World Ex Europe + 3 5%MSCI Emerging Market + 41% Bloomberg Barclays Euro Aggreg 1 10 + 5% Bloomberg Barclays Global High Yield Bar Hedged + 2 9% JPM EMBI Global Composite + 2,1% JPM CEMBI Broad Composite + 10% Barclays 1M			BAA Fund EUR Moderate Allocation - Global			-2,93%	-10,61%	-10,61%	-0,41%	8,14%	7,41%
Ecart						0,42%	-1,72%	-1,72%	-3,72%	-3,30%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,61%	-12,99%	-13,08%	-2,91%	1,63%	9,88%
Ecart						-0,07%	-0,33%	-0,25%	-1,22%	1,31%	
AAF Verzekering Matig Offensief	EUR	284,61		40%	30%	-3,21%	-13,43%	-13,43%	0,99%	11,82%	10,89%
27,5% MSCI Europe + 22% MSCI World Ex Europe + 5 5%MSCI Emerging Market + 21% Bloomberg Barclays Euro Aggreg 1 10 + 5% Bloomberg Barclays Global High Yield Bar Hedged + 2 9% JPM EMBI Global Composite + 2,1% JPM CEMBI Broad Composite + 10% Barclays 1M			BAA Fund EUR Moderate Allocation - Global			-3,64%	-10,39%	-10,39%	5,21%	17,45%	10,84%
Ecart						0,42%	-2,05%	-2,05%	-4,22%	-3,73%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,61%	-12,99%	-13,08%	-2,91%	1,63%	9,88%
Ecart						-0,61%	-0,43%	-0,61%	2,30%	20,29%	
AAF Verzekering Offensief	EUR	136,09		35%	37%	-3,98%	-13,83%	-13,83%	8,73%	20,81%	14,10%
37,5% MSCI Europe + 30% MSCI World Ex Europe + 7 5%MSCI Emerging Market + 5% Bloomberg Barclays Euro Aggreg 1 10 + 5% Bloomberg Barclays Global High Yield Bar Hedged + 2 5% JPM EMBI Global Composite + 2,1% JPM CEMBI Broad Composite + 10% Barclays 1M			BAA Fund EUR Aggressive Allocation - Global			-4,33%	-10,24%	-10,24%	10,69%	26,92%	14,40%
Ecart						0,35%	-2,59%	-2,59%	-4,96%	-4,16%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-3,63%	-14,37%	-14,40%	3,17%	10,44%	13,43%
Ecart						-0,36%	1,54%	1,57%	2,56%	16,38%	
AAF Verzekering Zeer Offensief	EUR	117,38		25%	19%	-4,67%	-11,88%	-11,88%	10,88%	27,15%	16,03%
45% MSCI Europe + 35% MSCI World Ex Europe + 9%MSCI Emerging Market + 10% Barclays 1M			BAA Fund EUR Aggressive Allocation - Global			0,07%	0,84%	0,84%	14,87%	33,89%	16,76%
Ecart						0,40%	-1,74%	-2,74%	-4,08%	-6,74%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-3,63%	-14,37%	-14,40%	3,17%	10,44%	13,43%
Ecart						1,04%	2,78%	2,82%	7,42%	16,36%	
Managed Funds											
Alteo	EUR	8,37		40%	6%	-3,19%	-13,29%	-13,29%	11,81%	16,48%	17,86%
60% SBF 120 + 20% MSCI World + 20% CSTR			BAA Fund EUR Flexible Allocation - Global			3,71%	-7,79%	-7,79%	12,38%	28,27%	4,94%
Ecart						0,42%	-4,50%	-4,50%	-0,57%	-11,01%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,42%	-12,05%	-12,25%	1,98%	0,33%	10,05%
Ecart						0,67%	0,24%	-0,04%	9,80%	16,14%	
Barleg	EUR	16,88				-3,43%	-11,32%	-11,32%	5,81%	8,32%	9,95%
35% ICE BofA 1 10 Year Euro Government + 13% MSCI EMU + 20% MSCI World Ex EMU + 12% CSTR + 5% MSCI Emerging Market						-3,58%	-10,25%	-10,25%	2,63%	11,92%	2,37%
Ecart						0,15%	-0,97%	-0,97%	0,68%	-2,60%	
Barzob	EUR	11,07				-4,15%	-11,18%	-11,18%	8,31%	18,86%	14,83%
37 5% MSCI Europe + 35% MSCI World Ex Europe + 10% CSTR + 7 5% MSCI Emerging Market + 5% Bloomberg Euro Aggregate 1 10 Year + 5% Bloomberg Global High Yield Corporate EUR Hedged						-4,35%	-10,46%	-10,46%	10,12%	37,46%	3,07%
Ecart						0,09%	0,72%	0,72%	0,87%		
Fondation Francois et Pierre Seamer	EUR	16,04				-3,98%	-11,28%	-11,28%	9,08%	18,29%	18,22%
37 5% MSCI Europe + 35% MSCI World Ex Europe + 10% CSTR + 7,5% MSCI Emerging Market + 5% Bloomberg Euro Aggregate 1 10 Year + 5% Bloomberg Global High Yield Corporate EUR Hedged						-4,35%	-10,39%	-10,39%	10,05%	38,74%	2,95%
Ecart						0,37%	0,89%	0,89%	0,97%		
Eden	EUR	23,11		69%		-4,98%	-14,47%	-14,47%			
40% MSCI Europe + 30% MSCI World Ex Europe + 10% Barclays 1 mois + 5% MSCI Emerging Market			BAA Fund EUR Flexible Allocation - Global			-3,09%	-10,06%	-10,06%			
Ecart						0,10%	-4,40%	-4,40%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,42%	-12,05%	-12,25%			
Ecart						-2,56%	-2,41%	-2,22%			
Epargnier Inflation Plus	EUR	99,80		91%	28%	-8,28%	-18,69%	-18,69%	1,30%	6,00%	6,32%
100% Short Term + 300bp			BAA Fund EUR Moderate Allocation - Global			0,17%	3,01%	3,01%	8,27%	14,11%	10,40%
Ecart									-6,97%	-8,10%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,81%	-12,89%	-13,08%	2,81%	1,63%	9,88%
Ecart							-5,81%	-5,61%	4,11%	4,37%	
Esperanza	EUR	8,73		76%	4%	-4,05%	-18,12%	-18,12%	8,03%	21,17%	14,00%
35% MSCI EMU + 30% MSCI World Ex EMU + 15% ICE BofA 1 10 Year Euro Government + 15% CSTR + 7 % MSCI Emerging Market			BAA Fund EUR Moderate Allocation - Global			-4,21%	-10,39%	-10,39%	8,15%	31,42%	3,73%
Ecart						0,16%	-7,83%	-7,83%	0,68%	-0,25%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-2,81%	-12,89%	-13,08%	2,81%	1,63%	9,88%
Ecart						-1,44%	-5,23%	-5,04%	5,34%	29,79%	
La Graccadora	EUR	11,92				-3,43%	-12,06%	-12,06%	6,88%	9,37%	
100 %CSTR + 500 bp						0,62%	0,14%	0,14%	10,45%	32,57%	11,48%
Montgobert	EUR	8,01				-3,45%	-12,90%	-12,90%	11,80%	14,45%	10,98%
60% SBF 120 + 20% MSCI World + 20% CSTR						-2,04%	-7,23%	-7,23%	13,10%	29,01%	4,62%
Ecart						0,27%	-5,82%	-5,82%	-1,30%	-14,56%	
Neuflize Income Euro	EUR	45,43		90%	64%	-2,28%	-14,13%	-14,13%	-13,41%	-11,89%	
Barbar 6 mois			BAA Fund Global Bond - EUR Based			0,21%	0,67%	0,67%	0,23%	-0,81%	4,16%
Ecart						-2,49%			-22,38%	-10,64%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						1,21%	9,99%	9,99%	10,95%	8,74%	4,99%
Ecart						-1,02%	-4,14%	-4,13%	-2,46%	-2,93%	
Neuflize Euro Actions ESG	EUR	37,30		90%		-3,98%	-19,82%	-19,82%			
MSCI EMU			BAA Fund EUR Flexible Allocation			3,60%	12,47%	12,47%			
Ecart						0,02%	-7,28%	-7,28%			
Moyenne de la Catégorie Morningstar						1,81%	11,10%	11,40%			
Ecart						-1,78%	-8,91%	-8,92%			
NORC Sapar	EUR	24,67				-3,18%	-9,35%	-9,35%	1,28%	8,36%	10,81%
50 % MSCI World + 35% Bloomberg Euro Aggregate + 15% CSTR						-5,09%	-12,26%	-12,26%	4,87%	20,08%	4,13%
Ecart						1,91%	2,91%	2,91%	3,60%	-14,72%	
Retende	EUR	19,18				-8,86%	-19,63%	-19,63%	13,51%	27,32%	31,13%
50 % MSCI USA + 50 % MSCI Europe						-6,40%	-11,71%	-11,71%	12,30%	27,09%	6,80%
Ecart						-2,46%	-7,92%	-7,91%	1,21%	0,23%	
Tactical Equity Overlay	EUR	10,15		71%	69%	0,09%	-9,81%	-9,81%	-1,68%	3,30%	
CSTR			BAA Fund Long/Short Equity - Europe			0,13%	0,00%	0,02%	0,97%	-1,73%	10,24%
Ecart						-0,04%			-0,69%	5,03%	
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-0,73%	5,96%	5,76%	3,96%	1,33%	6,52%
Ecart						0,81%	-4,42%	-4,66%	-1,77%	-1,73%	
Topaze	EUR	21,57				-4,93%	-18,11%	-18,11%	9,81%	8,22%	10,90%
60% SBF 120 + 20% MSCI World + 20% CSTR						-3,83%	8,04%	8,04%	12,17%	27,95%	3,64%
Ecart						-0,68%	-7,06%	-7,06%	-2,36%		
Topo Dynamique ISR	EUR	34,00		31%	36%	-3,40%	-12,73%	-12,73%	8,08%	11,11%	14,61%
45% MSCI Europe + 30% MSCI USA + 30% JPMGBI EMU + 10% CSTR + 5% MSCI Pacific			BAA Fund EUR Aggressive Allocation - Global			-4,15%	-10,88%	-10,88%	7,80%	23,16%	3,20%
Ecart						0,75%	-1,85%	-1,85%	-2,73%		
Moyenne de la Catégorie Morningstar						-3,63%	-14,37%	-14,40%	3,17%	10,44%	13,43%
Ecart						0,23%	1,64%	1,67%	1,87%	0,77%	
Topo Equilibre	EUR	41,75				-2,34%	-12,12%	-12,12%	-0,10%	8,03%	9,21%
40% JPMGBI EMU + 25% MSCI Europe + 10% CSTR + 10% MSCI USA + 5% MSCI Pacific						-4,04%	-12,12%	-12,12%	-1,52%	8,03%	4,29%
Ecart						1,70%	0,00%	0,00%	1,42%	3,80%	
Topo Securite	EUR	4,44				0,15%	-0,83%	-0,83%	-1,13%	-1,01%	
100 % CSTR						0,15%	0,02%	0,02%	-1,03%	-1,80%	0,30%
Ecart						0,00%			-0,05%	-0,21%	

Les Performances d'investissement

Colors Rules :

Light green : relative performance > 1*sqrt(year)*threshold and relative performance < 2*sqrt(year)*threshold

White : relative performance > -1*sqrt(year)*threshold and relative performance < 1*sqrt(year)*threshold

Light orange : relative performance > -2*sqrt(year)*threshold and relative performance < -1*sqrt(year)*threshold

The threshold depends on the type of the fund :

-Equity : 5%

-Multiasset more equity :4%

-Bonds : 3%

-Monetary : 0.25%